

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
N° 06/029/02

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE
CONSEIL GENERAL DES MINES
N° CGM/10/2005

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER
CONSEIL GENERAL
DES PONTS-ET-CHAUSSEES
N° 2005-0317-01

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE
CONSEIL GENERAL DU GENIE RURAL
DES EAUX ET DES FORETS
N° CGGREF/2421

MINISTERE DE L'ECOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
N° IGE/05/034

QUEL AVENIR POUR LE SOUS-PREFET D'ARRONDISSEMENT ?

Tome II du rapport Eléments pour une typologie des arrondissements

Document réalisé à la demande de la mission par l'Observatoire des territoires
Délégation interministérielle pour l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT)

- AVRIL 2006 -



OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES



Éléments de contexte sur les arrondissements français

Décembre 2005

SOMMAIRE

I - Cadrage géographique et administratif	6
A - La géographie	6
B - La composition communale	10
C - La superficie	12
II - Approche démographique	13
A - La population	13
B - Evolution de la population entre 1990 et 1999	14
C – Evolutions et soldes naturel et migratoire.....	18
D - L'indice de vieillissement	20
E - La densité.....	22
F - Les perspectives démographiques.....	23
G - La population étrangère	24
III - Approche économique	26
A - L'emploi	26
B - Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999.....	27
C - Répartition sectorielle des emplois.....	30
D - Une approche complémentaire de l'emploi à travers la répartition des salariés entre privé et public.	32
E - L'activité.....	33
1 – Le taux d'activité total.....	33
2 – Le taux d'activité des jeunes.....	33
3 – Le taux d'activité des femmes	33
F- Le chômage	35
G – Deux autres indicateurs de contexte lié à l'activité économique : les systèmes productifs locaux (SPL) et les contrats de site et territoriaux	37
1 - Les SPL.....	37
2 – Une politique publique pour aider les bassins victimes d'un sinistre économique.....	39
IV – Autres indicateurs de cadrage : revenus, logements, risques naturels	41
A - Revenus et redistribution.....	41
1 - Part des salaires, pensions, rentes dans les revenus fiscaux	41
2 - Le RMI	42
3 - La part des foyers fiscaux non imposables.....	43
B - Logements et capacités d'hébergement touristique	44
5.1- Résidences secondaires et logements vacants.....	44
5.2 - Capacité d'hébergement touristique.....	47
C- Arrêtés de catastrophes naturelles dans les arrondissements français	48
V - Eléments de classification entre arrondissements à dominante urbaine et arrondissements à dominante rurale	49

VI - Les périmètres d'intervention 53

A – Les arrondissements ayant tout ou partie de leur territoire identifié comme nécessitant un soutien spécifique dans le cadre d'une politique publique.....54

- 1 - Les ZUS (zones urbaines sensibles)54
- 2 - Les ZRR (zones de revitalisation rurale)56
- 3 - Les territoires éligibles à la PAT industrielle (prime à l'aménagement du territoire)57

B – Les périmètres de gestion, d'organisation et de programmation58

- 1 - Les EPCI (Etablissements publics de coopération communale)58
- 2 - Les SCOT (Schémas de cohérence territoriale)59

C – Des périmètres spécifiques d'action collective et de partenariat60

- 1 - Les PNR (Parcs naturels régionaux)60
- 2 - Les pays63

D – Les périmètres d'intervention ouvrant droit à des financements européens64

- 1 - Les fonds structurels (objectifs 1 et 2)64
- 2 - Le programme LEADER +65

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mission pilotée par l'IGA sur le métier de sous-préfet d'arrondissement et après deux réunions de cadrage entre l'IGA et l'observatoire des territoires (mi-octobre et mi-novembre), a été un document donnant des éléments de contexte et de cadrage permettant de mieux appréhender la réalité et la diversité des arrondissements français.

Le document se décompose en 6 parties :

- I – Des indicateurs de cadrage géographique et administratif
- II – Des indicateurs de cadrage démographique
- III – Des indicateurs de cadrage économique
- IV – D'autres indicateurs de cadrage : revenus, logements, risques naturels
- V – Des éléments de classification entre urbain et rural
- VI – Des éléments sur les périmètres d'intervention des politiques publiques

Ces éléments de contexte ne sont pas exhaustifs et ne débouchent pas sur une typologie permettant de classer ou hiérarchiser les arrondissements français mais permettent d'apprécier globalement et néanmoins précisément la diversité et les trajectoires qui animent ces arrondissements.

Ainsi, les problématiques pour un arrondissement peuvent varier en fonction de leur localisation en termes purement géographiques (Montagne, littoral, frontalier, DOM), du nombre plus ou moins élevé de communes qui les composent ou encore de leur superficie.

En termes démographiques, les arrondissements n'auront pas non plus les mêmes contraintes qu'ils soient en croissance ou en décroissance (aujourd'hui et dans le futur), que leur population soit plutôt âgée ou plutôt jeune, qu'ils soient attractifs ou pas (en résidentiel ou en touristique), qu'ils aient une natalité dynamique ou non. Des problématiques particulières peuvent se poser en fonction aussi de la densité ou de la présence d'une importante communauté étrangère.

De la même manière, en termes économiques les exigences seront différentes que les arrondissements soient créateurs ou destructeurs d'emploi, qu'ils soient spécialisés ou diversifiés, avec une forte proportion d'activité tertiaire, d'industrie ou d'agriculture, qu'ils aient beaucoup ou peu d'emploi public, un fort ou faible taux de chômage, une population active importante ou faible.

Par ailleurs, l'origine des revenus de la population est aussi un critère important pour apprécier la situation socio-économique d'un territoire de même que le degré d'exposition aux risques naturels.

De plus, des caractéristiques particulières peuvent apparaître aussi à la lecture de ces indicateurs si l'on caractérise les arrondissements en termes d'espace à dominante urbaine et d'espace à dominante rurale.

Enfin, la présence ou non de certains périmètres d'intervention servant de cadre aux politiques publiques aide à mieux cerner les problématiques propres à chaque arrondissement.

Le fait que le maillage statistique territorial retient rarement l'arrondissement rend difficile l'exploitation d'autres indicateurs comme par exemple ceux portant sur l'accessibilité à l'échelle des bassins de vie. En effet, une agrégation de ce type d'indicateurs n'est pas possible.

I - CADRAGE GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

A - La géographie

L'essentiel :

342 arrondissements dont :

- 47 frontaliers,
- 70 avec une façade maritime,
- 122 concernés par un massif.

107 communes en moyenne par arrondissement.

1850 km² de superficie moyenne.

Les arrondissements en France sont au nombre de 342 (329 en France métropolitaine et 13 dans les DOM), 100 d'entre-eux sont des chefs-lieux de département (dont 4 dans les DOM). Dans l'organisation territoriale administrative française ils se situent entre le niveau « cantons » et le niveau « départements ».

Localisation



Fonds cartographiques : Francômes © Tous droits réservés

Contexte administratif

-  Contour départemental
-  Préfecture de département
-  Préfecture de région

Géographiquement,

- 47 arrondissements sont frontaliers avec un autre pays européen,
- 70 ont une façade maritime (57 en métropole et les 13 des DOM) et
- 122 sont concernés entièrement (72 dont les 4 de la Réunion) ou en partie (50, dont 3 concernés partiellement par 2 massifs) par un massif.

- 3 arrondissements sont concernés par ces trois caractéristiques : Céret, Nice (massif en partie), Bayonne (massif en partie) et
- 42 sont concernés par 2 caractéristiques :
 - Frontalier – Maritime : 1 (Dunkerque)
 - Frontalier – Massif : 26 (11 en massif partiel)
 - Maritime – Massif : 18 (8 en massif partiel)

Le nombre d'arrondissements concernés par au moins une de ces caractéristiques sont au nombre de 189 soit 55% des arrondissements français.

L'appartenance à l'une de ces caractéristiques peut conduire à des problématiques spécifiques pour ces arrondissements,

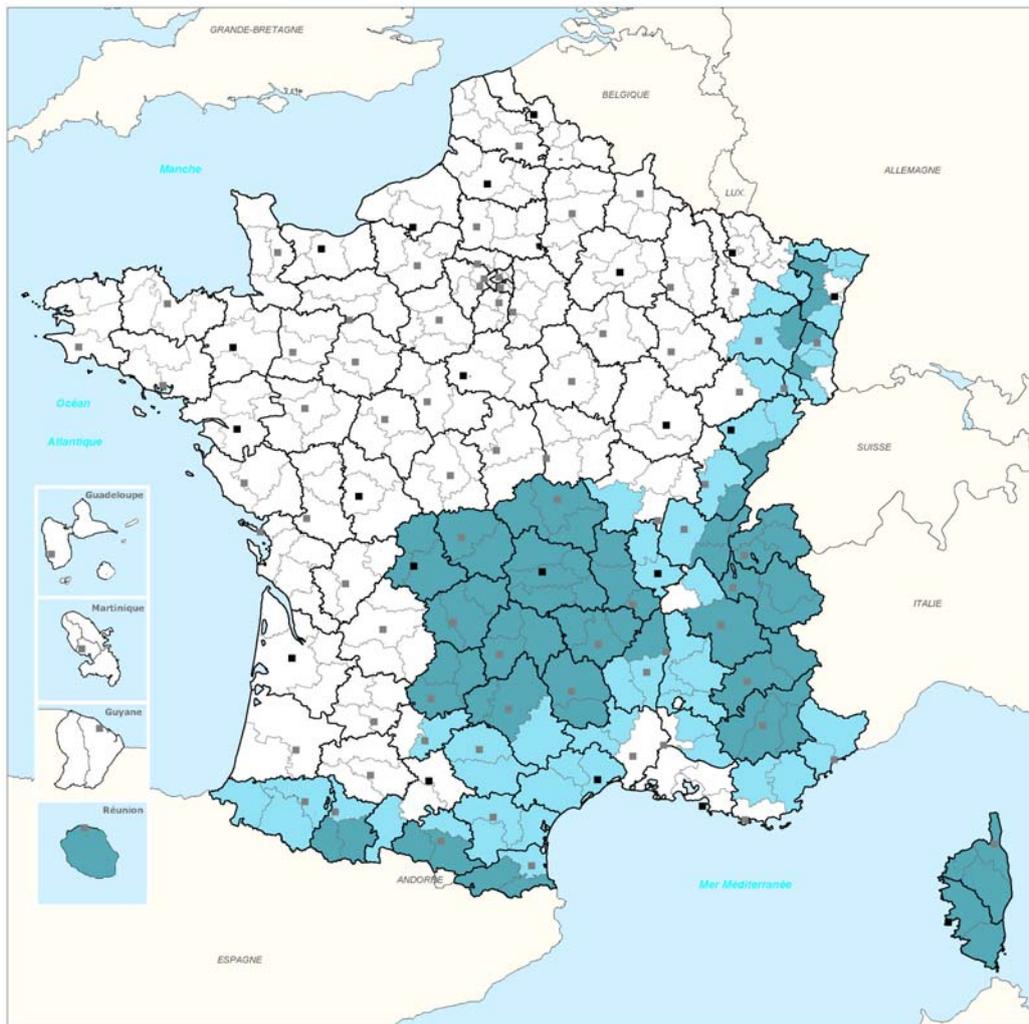
- Du point de vue de la législation (loi montagne, loi littoral...)
- Du point de vue des politiques publiques (services publics, urbanisme, environnement...)
- Du point de vue de l'aménagement du territoire (mobilité, accessibilité, tourisme, démographie, attractivité, développement économique...).

(Info : des cartes sur les massifs sont présentes à d'autres échelles territoriales sur www.territoires.gouv.fr)

La montagne : cadre législatif

- Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (JO du 10 janvier 1985).
- Décret n°2004-51 du 12 janvier 2004 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de massif du massif des Alpes, du Massif central, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgiens.
- Décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.

Massifs



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DATAR

Arrondissements concernés

- en totalité
- partiellement

Contexte Administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

B - La composition communale

Dans l'emboîtement des périmètres administratifs les arrondissements s'inscrivent dans les limites départementales et sont composés d'un nombre entier de cantons, eux-mêmes composés la plupart du temps d'un nombre entier de communes.

En moyenne, un arrondissement est composé de 107 communes. Cependant, les différences sont importantes puisque l'arrondissement ayant le plus grand nombre de communes est celui d'Arras avec 397 communes et 3 arrondissements ; Paris, Strasbourg-ville et Metz-ville ne sont composés que d'une seule commune.

Outre celui d'Arras, 2 autres arrondissements ont plus de 350 communes ; Vesoul avec 351 communes et Dieppe avec 350.

Nombre de communes	Nombre d'arrondissements (France entière)
plus de 200	27
de 100 à 200	149
de 50 à 100	112
de 10 à 50	40 (dont 5 dans les DOM)
moins de 10 - dont 1 seule commune	14 (dont 8 dans les DOM) 3 (dont Paris)

Globalement, les arrondissements composés d'un nombre élevé de communes se trouvent plutôt dans le nord de la France, en Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-De-Calais, en Franche-Comté et dans l'est de la Bourgogne mais aussi dans certains arrondissements proches des Pyrénées et en Rhône-Alpes.

A l'opposé, les arrondissements ayant le moins de communes se trouvent plutôt en région PACA, en région Centre et en Bretagne.

Les arrondissements des DOM sont tous quant à eux composés de moins de 20 communes chacun.

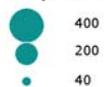
Nombre de communes



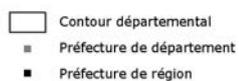
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Nombre de communes composant l'arrondissement



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

C - La superficie

La superficie France entière est de près de 633 000 km², dont 86 % concernent la France métropolitaine.

La superficie moyenne des arrondissements français est de 1850 km². Cependant des écarts importants existent. En effet, en France métropolitaine (1653 km² de superficie moyenne), le plus grand arrondissement fait 6048 km² (Mont-de-Marsan) alors que le plus petit fait seulement 35,4 km² (L'Haÿ-les-Roses).

Les très petits arrondissements (moins de 400 km²) sont principalement situés en région parisienne (15 sur 20), les 6 autres se situant dans le nord (Lens et Calais) et dans l'est de la France (Thionville-ouest, Strasbourg-ville, Metz-ville).

Les très grands arrondissements (plus de 3000 km²) sont plus dispersés sur le territoire quoique plus nombreux dans la partie sud (4 en Aquitaine, 3 en Midi-Pyrénées, 2 en Languedoc-Roussillon, 2 en PACA, 1 en Poitou-Charentes, 1 en Limousin, 2 en Rhône-Alpes soit 15 au total) que dans la partie nord. Dans cette partie nord, les plus grands arrondissements se trouvent deux fois plus dans le nord-est (2 en Bourgogne, 1 en Champagne-Ardenne, 1 en Lorraine et 1 en Franche-Comté) que dans le nord-ouest (1 en Bretagne, 1 en Pays de la Loire et 1 en Haute-Normandie).

Cependant, pour la moitié des arrondissements la superficie se situe entre 1140 km² et 2140 km² et pour 80% des arrondissements métropolitains, cette superficie se situe entre 650 et 2800 km².

Globalement, on peut dire que pour 284 arrondissements (86%) il y a une certaine homogénéité des superficies (superficie moyenne égale à 1602 km²) et que pour les 45 autres (14%) des contraintes plus spécifiques sont susceptibles d'exister en terme de gestion de l'espace (difficultés liées à la rareté du foncier, contraintes environnementales, entretien des espaces, accessibilité, organisation des services...).

En ce qui concerne les DOM il faut distinguer la Guyane dont les 2 arrondissements sont très étendus (plus de 40000 km²) et les autres DOM dont la superficie moyenne est de seulement 485 km². Pour ces derniers, l'arrondissement le plus petit est Saint-Pierre en Martinique avec 111 km² et le plus grand est Fort-de-France, toujours en Martinique avec 972 km².

II - APPROCHE DEMOGRAPHIQUE

L'essentiel :

Population moyenne : Métropole = 180 000 habitants

DOM = 128 000 habitants

Près de 2/3 des arrondissements métropolitains (hors Paris) ont une population qui croît entre 1990 et 1999.

6% des arrondissements ont un solde naturel et un solde migratoire négatifs.

31% ont un solde naturel et un solde migratoire positifs.

Des populations plutôt jeunes dans le nord de la France et les villes et des populations plutôt âgées dans le sud-ouest, le centre et en milieu rural.

A - La population

	Population en 1999	
	Totale	Moyenne par arrondissement
France métropolitaine (hors Paris)	58 518 395	171 930
Paris	2 125 246	2 125 246
DOM	1 667 436	128 264
France entière	60 185 831	175 982

En France métropolitaine, les arrondissements (hors Paris) abritent en moyenne près de 172 000 habitants.

Cependant, des écarts significatifs entre arrondissements existent.

Ainsi, les deux arrondissements les moins peuplés sont Barcelonnette et Castellane avec chacun moins de 10 000 habitants, et les deux arrondissements les plus peuplés sont ceux de Lyon et Lille avec plus de 1 000 000 d'habitants.

Population	Nombre d'arrondissements
Plus de 2 000 000	Paris
plus de 1 000 000	2
de 500 000 à 1 000 000	17
de 200 000 à 500 000	69
de 100 000 à 200 000	96
de 50 000 à 100 000	93
Moins de 50 000	51

Les arrondissements les plus peuplés sont ceux ayant une grande agglomération, capitale administrative régionale et/ou souvent départementale. Derrière les arrondissements de Lyon et Lille viennent ceux de Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes et des arrondissements très peuplés de la région parisienne avec entre autres ceux de Nanterre, Créteil, Palaiseau et Le Raincy.

Les arrondissements les moins peuplés ne disposent pas pour leur part d'une grande unité urbaine et sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Globalement, les arrondissements concentrant le plus de population se trouvent plutôt en Ile-de-France et vallée de la Seine, sur le pourtour méditerranéen, en région nord et Rhône-Alpes mais aussi sur la côte atlantique. Ceux concentrant

le moins de population seraient plutôt plus présents en Corse, PACA nord, Limousin, Auvergne, sud de la région Centre, Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Dans les DOM, les arrondissements ont en moyenne 128 000 habitants. L'arrondissement le plus peuplé est celui de Saint-Denis de la Réunion avec plus de 236 000 habitants et le moins peuplé est celui de Saint-Pierre en Martinique avec un peu plus de 23 000 habitants. A l'exception de la Guadeloupe, c'est l'arrondissement du chef-lieu de département qui est le plus peuplé.

B - Evolution de la population entre 1990 et 1999

	Evolution de la Population entre 1990 et 1999 (%)
France métropolitaine	3,4
France métropolitaine (hors Paris)	3,8
Paris	-1,3
DOM	14,3
France entière	3,6

En France métropolitaine (hors Paris), stricto sensu, 117 arrondissements (35,6%) ont leur population qui diminue entre 1990 et 1999 et 211 (64,3%) ont leur population qui augmente.

- Les arrondissements qui ont perdu le plus de population (au moins 3%) sont en général des arrondissements de moins de 100 000 habitants, situés en zone de montagne (en particulier le massif-central, mais aussi les Vosges et les Pyrénées). Sont aussi concernés par cette dépopulation les arrondissements du sud de la région Centre, ceux du sud de la Bourgogne, ainsi qu'un grand nombre des arrondissements de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

Cependant des arrondissements très peuplés voient aussi leur population fortement baisser, c'est en premier lieu celui de St Etienne (415 000 habitants) qui voit sa population baisser de 5,3% et celui de Saint Denis (93) (347 000 habitants) avec une baisse de 3.6%. Parmi les arrondissements disposant d'une agglomération importante on peut citer aussi Vichy (-3.2%), Thionville-ouest (-3.8%), Montluçon (-4.3%) et Moulins (-3.4%).

- Les arrondissements où la population est restée relativement stable entre les deux recensements (variation de -1 à +1%) sont au nombre de 58 et sont assez dispersés sur le territoire bien qu'un peu plus présents en Basse-Normandie (la moitié de ses arrondissements) et en Franche-Comté (4 arrondissements sur 9).

- Les arrondissements qui ont vu leur population fortement augmenter entre les 2 recensements (+ de 10% de croissance) sont au nombre de 20.

Les croissances les plus fortes se trouvent dans le sud de la France, le sud-est et l'ouest. Ainsi les plus forts taux de croissance concernent les arrondissements de Brignoles (+ 23%), puis Montpellier, Muret, Draguignan et Toulouse avec de +14 à +16%.

Les taux de croissance de 10-12% concernent surtout des arrondissements de l'ouest comme La Rochelle, Nantes, Rennes, Les Sables d'Olonne. S'intercalent dans cette liste des arrondissements de l'Ile de France (Torcy avec +14%, Meaux avec +11.5%) et des arrondissements du massif alpin avec Gex et Bonneville (frontaliers et massifs), Annecy, Bourg-en-Bresse et la Tour-du-Pin ainsi que l'arrondissement de Molsheim en Alsace.

En ce qui concerne les arrondissements ayant connu une forte croissance, bien qu'inférieure à 10 %, on trouve entre autres Melun, Rambouillet, Fontainebleau en Ile de

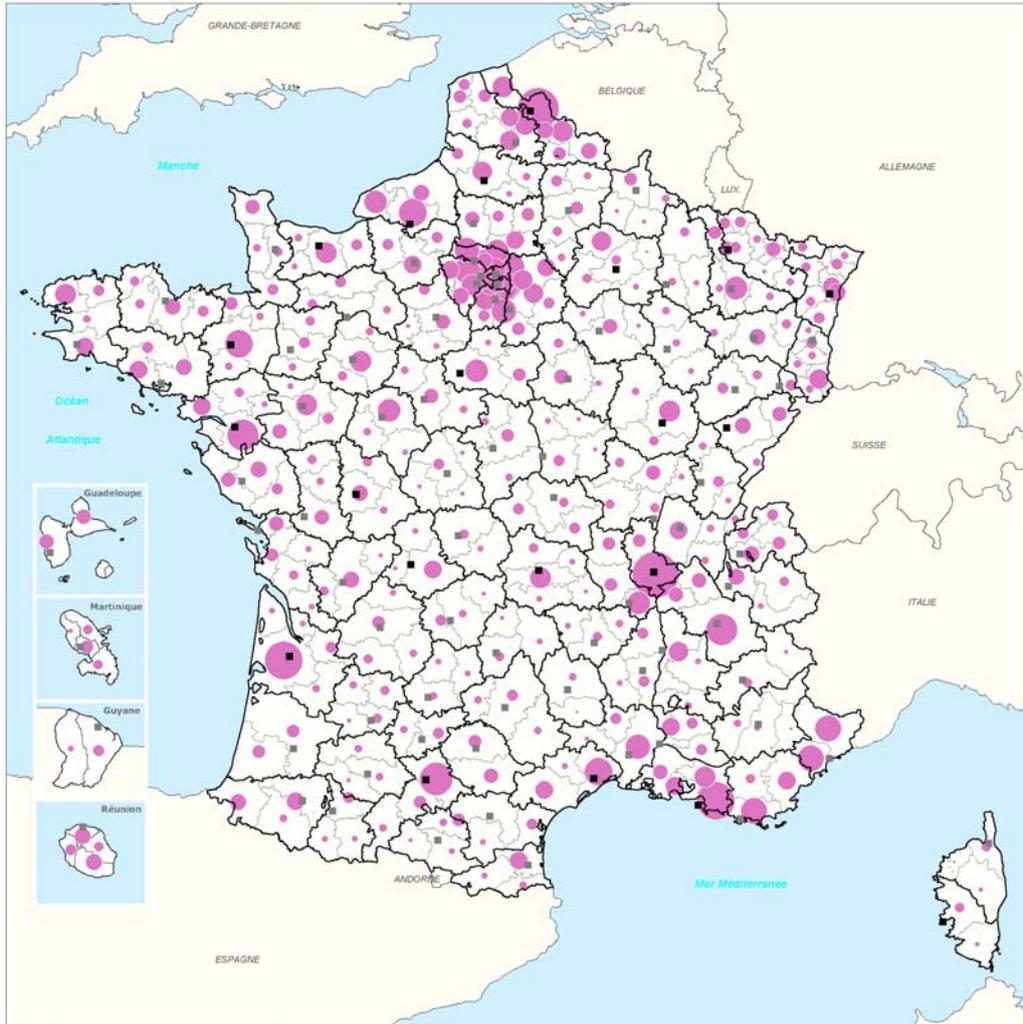
France, les arrondissements d'Alsace, un bon nombre de ceux du pourtour méditerranéen et de la côte atlantique, certains situés dans la vallée du Rhône et en Corse (à l'exception notable de celui d'Ajaccio qui voit sa population diminuer).

Globalement, la population croit plutôt dans les arrondissements du grand bassin parisien, dans le sud-est et le pourtour méditerranéen, en Alsace et dans l'ouest autour de Rennes, Nantes et Bordeaux. La population diminue plutôt dans le centre de la France, le massif-central, la Champagne-Ardenne et la Lorraine ainsi que dans les Pyrénées et la Bretagne centrale.

Tous les arrondissements DOM ont quant à eux des taux de croissance positifs. La Guyane connaît une très forte croissance puisque ses 2 arrondissements croissent respectivement de 35 et de 45 %.

3 des 4 arrondissements de La Réunion connaissent aussi une forte progression (+ de 15%). Ce sont les arrondissements de la Martinique qui voient leur population la moins progresser, en particulier Saint-Pierre et Fort-de-France.

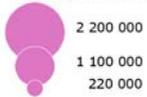
Population en 1999



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

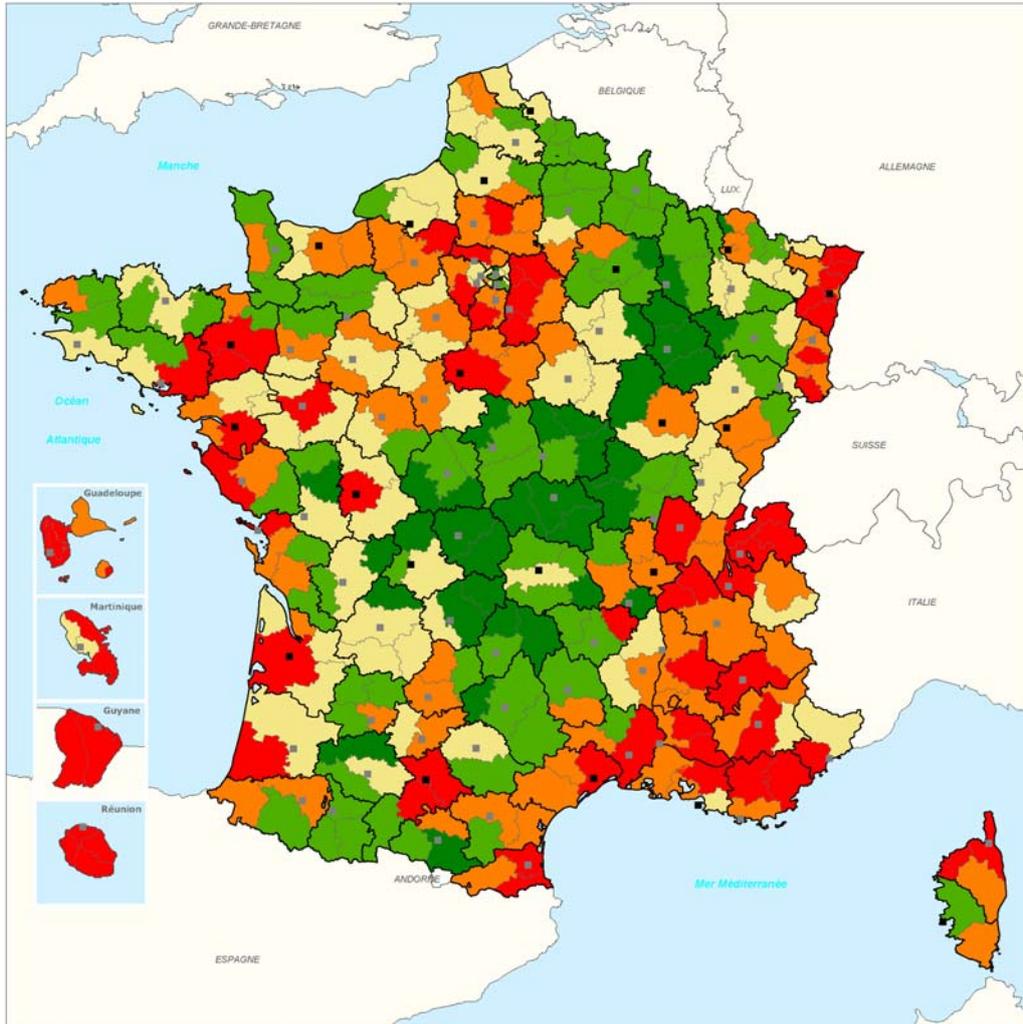
Nombre d'habitants en 1999



Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

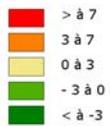
Evolution de la population entre 1990 et 1999



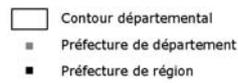
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Taux de croissance de la population entre 1990 et 1999 (en %)



Contexte administratif



C – Evolutions et soldes naturel et migratoire

Ces évolutions résultent de la combinaison de deux phénomènes, celui des mouvements naturels et celui des mouvements migratoires. Que ces variations de population soient causées par des migrations ou par des naissances plus ou moins nombreuses n'a pas la même signification ni les mêmes conséquences pour un territoire.

20 arrondissements France entière, soit près de 6% sont dans une situation démographique difficile avec un solde naturel et un solde migratoire négatifs sur la période 1990-1999. Ces arrondissements sont principalement situés dans le centre de la France métropolitaine, en particulier en Auvergne (6 arrondissements) et en Bourgogne (5 arrondissements). Sont aussi concernés Vouziers et Sainte-Menehould en Champagne-Ardenne, Châteauroux et Vierzon en région Centre, Marmande et Villeneuve-sur-Lot en Aquitaine, Foix et Villefranche-de-Rouergue en Midi-Pyrénées, Parthenay en Poitou-Charentes et Ussel en Limousin. Ces arrondissements voient tous en conséquence leur population décroître.

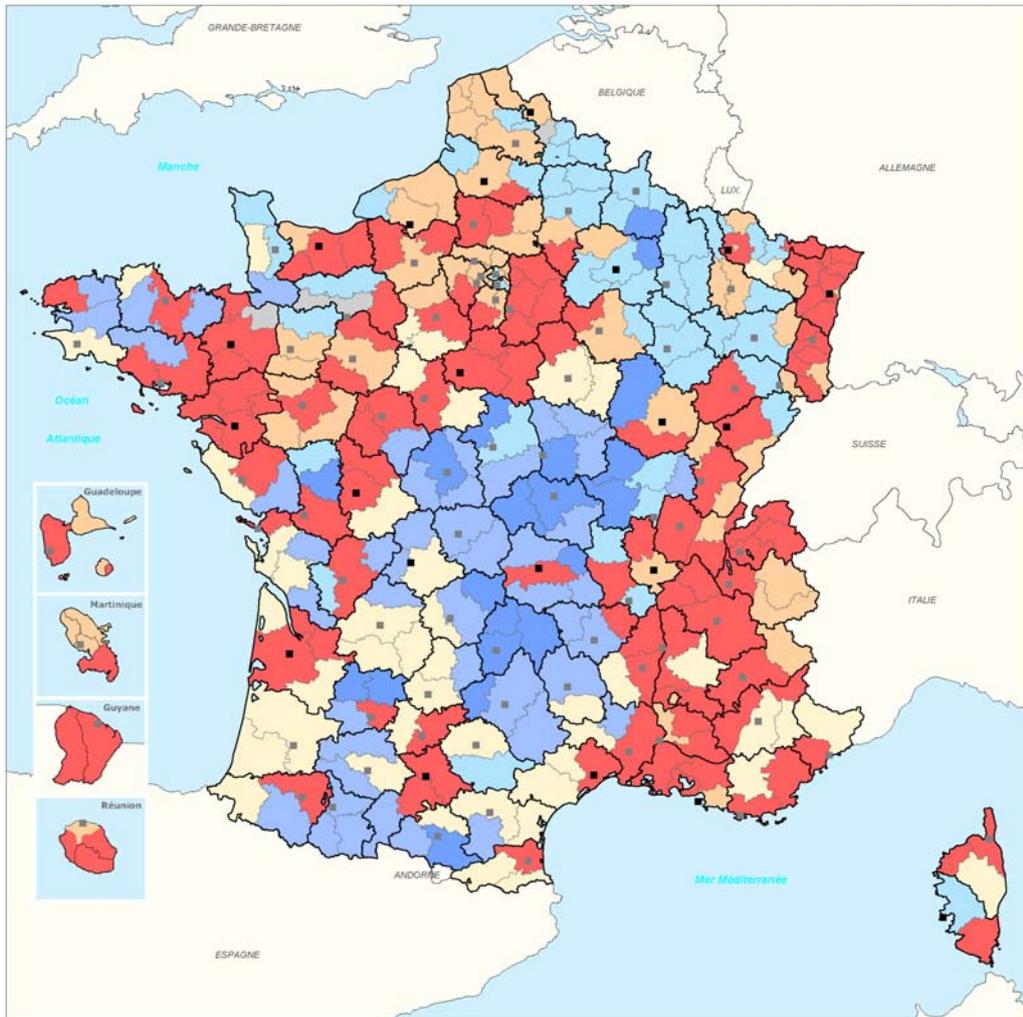
A l'opposé, 107 arrondissements soit 31% sont dans une dynamique démographique très favorable avec un solde naturel et un solde migratoire positifs.

Ces arrondissements sont globalement situés dans les DOM, le sud-est de la France, en Alsace, dans le grand bassin parisien et le grand-ouest atlantique.

Les plus dynamiques en terme de mouvements naturels, sont les arrondissements des DOM qui ont des taux de variation annuelle dus au solde naturel supérieurs à 1.5%. En terme de mouvements migratoires, les plus dynamiques avec plus de 1% de variation du taux annuel moyen sont des arrondissements du sud de la France (Muret, Draguignan, Montpellier, Carpentras, Calvi) et l'arrondissement de La Rochelle sur la côte atlantique.

Globalement, la dynamique naturelle se situe plutôt dans les arrondissements du nord, du nord-est, de l'est, du sud-est et des DOM, la dynamique migratoire quant à elle se localisant plus sur les arrondissements du sud-ouest, du grand-ouest mais aussi du sud-est de la France.

Typologie selon les soldes naturel et migratoire



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Type d'évolution

- Croissance : s.nat.>0 / s.mig.>0
- Croissance : s.nat.>0 / s.mig.<0
- Croissance : s.nat.<0 / s.mig.>0
- Stable : s.nat.>0 / s.mig.<0
- Décroissance : s.nat.>0 / s.mig.<0
- Décroissance : s.nat.<0 / s.mig.>0
- Décroissance : s.nat.<0 / s.mig.<0

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

D - L'indice de vieillissement

Ces évolutions peuvent être mises en regard avec l'indice de vieillissement qui est le rapport de la population des plus de 60 ans sur la population des moins de 20 ans.

Indice de vieillissement : Un indice autour de 100 indique que les plus de 60 ans et les moins de 20 ans sont à peu près présents dans les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

L'indice de vieillissement France métropolitaine (hors Paris) est de 86.

L'indice de vieillissement en France métropolitaine va de 39 pour l'arrondissement de Torcy à 209 pour Château-chinon ville. Dans les DOM celui-ci va de 8 à Saint Laurent du Maroni à 67 pour Saint Pierre en Martinique.

A peu près autant d'arrondissements (environ 40%) ont une population plutôt jeune et une population plutôt âgée, les 20 % restant ayant une population plutôt équilibrée entre moins de 20 ans et plus de 60 ans.

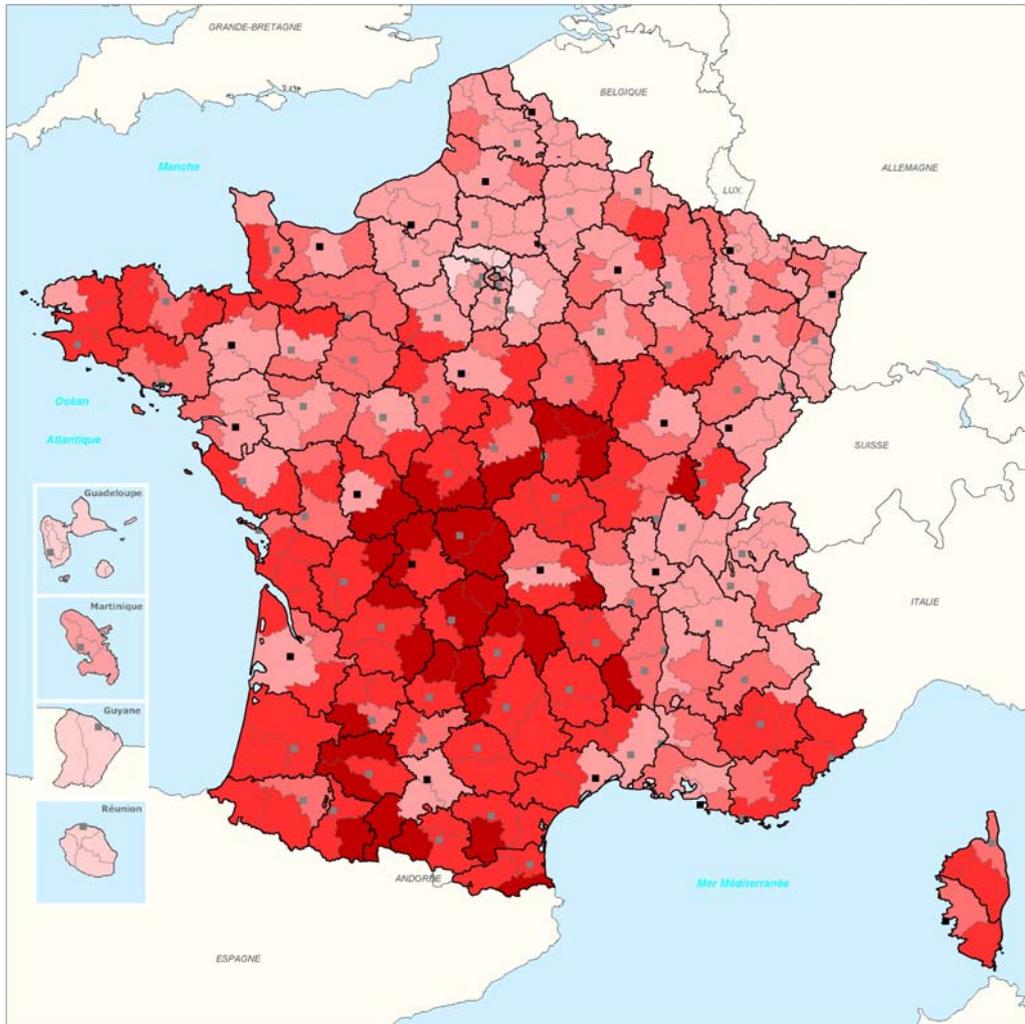
Les arrondissements ayant un indice de vieillissement très favorable aux jeunes (indice < 55), se trouvent dans les DOM et en France métropolitaine en Ile de France auxquels il faut ajouter l'arrondissement de Gex.

Les arrondissements dont les 2 populations sont à peu près équivalentes (indice compris entre 90 et 110) sont au nombre de 74 soit 21% des arrondissements et sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Les arrondissements dont la population des personnes âgées est surreprésentée par rapport à celle des jeunes (>150) sont au nombre de 34 soit 10% des arrondissements. 3 d'entre eux ont même un indice supérieur à 200, se sont Château-Chinon ville, Nontron et La Châtre. Les autres se trouvent en majorité dans le massif-central.

Globalement, cet indice permet de constater qu'en 1999, les arrondissements ayant un rapport plus favorable aux populations jeunes se trouvent plutôt dans les arrondissements du nord de la France, de l'est, du sud-est et des DOM et qu'à l'inverse les arrondissements ayant un rapport plutôt favorable aux populations âgées se trouvent dans le sud-ouest, l'ouest, le centre et la Corse.

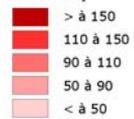
Indice de vieillissement



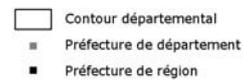
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

**Indice de vieillissement
(plus de 60 ans / moins
de 20 ans)**



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

E - La densité

La densité moyenne en France métropolitaine est de 108 hab/km².

Cependant de fortes différences existent, ainsi 25% des arrondissements ont moins de 40 hab/km², 50% des arrondissements ont moins de 67 hab/km², 75% en ont moins de 139 hab/km².

Le plus dense (hormis Paris avec 20164 hab/km²) est l'arrondissement de Nanterre avec 9321 hab/km², le moins dense est celui de Castellane avec seulement 6.4 hab/km².

Les arrondissements les plus denses (+ de 1000 hab/km²) sont principalement concentrés en Ile de France (17 sur 22) auxquels s'ajoutent les arrondissements de grandes villes comme Strasbourg, Metz, Marseille, Lille et Lens. Les arrondissements les moins denses (moins de 20 hab/km²) sont principalement situés en zone de montagne mais aussi en Bourgogne, dans les Ardennes et en Corse.

En ce qui concerne les DOM il faut distinguer la Guyane dont les 2 arrondissements sont très peu denses (moins de 3 hab/km²) et les autres DOM où la densité moyenne est de 283 hab/km². L'arrondissement le plus dense est celui de Fort-de-France avec presque 1000 hab/km² et le moins dense est celui de Saint-Pierre, toujours en Martinique avec seulement 111 hab/km².

En ce qui concerne l'évolution de cette densité entre 1990 et 1999, les superficies n'ayant pas changées, les arrondissements ayant vu leur population croître se sont densifiés, les autres se sont dédensifiés. Ainsi se sont 222 arrondissements (soit près des 2/3) qui se sont densifiés, 113 s'étant dédensifiés (environ 1/3) et 7 ayant conservé la même densité (2%).

En Guyane, l'évolution de la densité sur la période est très forte mais sur une densité de départ extrêmement faible.

F - Les perspectives démographiques

Des projections de population ont été réalisées par l'INSEE à une échelle départementale à l'horizon 2015. Plusieurs scénarii ont été effectués. Celui qui est retenu ici est le scénario central correspondant à la prolongation des tendances observées en terme de natalité et de migrations résidentielles entre 1990 et 1999.

Avertissements :

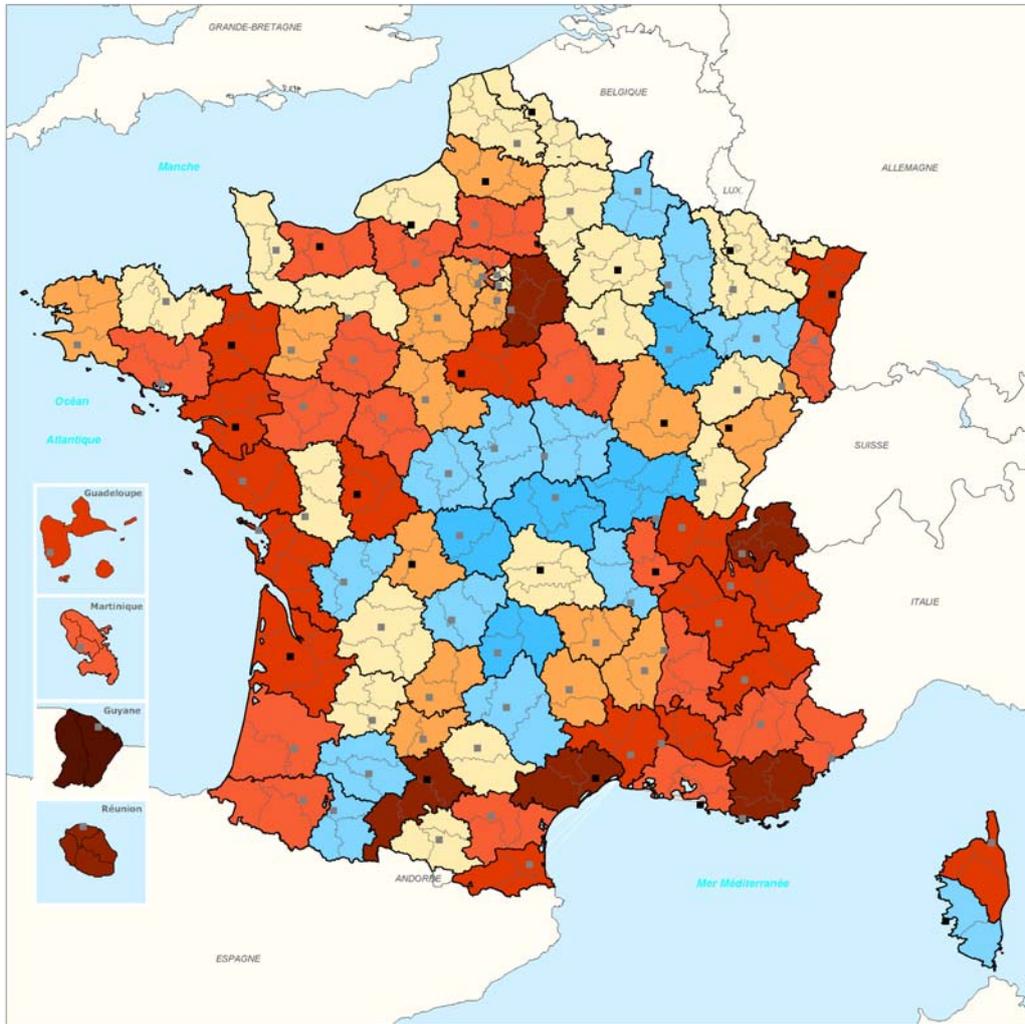
- ce scénario n'est « qu'un possible » parmi d'autres car les comportements en particulier migratoires peuvent ne pas se vérifier.
- L'analyse étant départementale, il n'est pas possible de savoir si tel ou tel arrondissement d'un département serait effectivement dans la même orientation que le département auquel il appartient.

A travers ce scénario, hors Guyane, 21 départements verraient croître leur population de plus de 10%, 16 la voyant diminuer d'au moins 3%.

A l'horizon 2015, les départements qui connaîtraient une croissance significative de leur population sont dans les DOM principalement la Guyane (+61%) et la Réunion (+25%). En France métropolitaine, ils concernent principalement les départements du sud-est, ceux de la côte atlantique et de l'Alsace. Les croissances de population les plus fortes se produiraient dans l'Hérault (+23%) et la Haute-Garonne (+22%), viendraient ensuite la Seine et Marne, le Var et la Haute-Savoie.

Les départements qui verraient diminuer notablement leur population seraient ceux qui sont déjà en perte de vitesse démographique comme la Haute-Marne et le Cantal (-8.5%), la Creuse et l'Allier (environ -6%) et la Saône et Loire (-5%). Plus globalement, des baisses de population se produiraient dans le nord-est (Lorraine dans son ensemble, Champagne-Ardenne) dans le Massif central et le sud des régions Centre et Bourgogne.

Projection de population à l'horizon 2015 (scénario central)



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Taux de croissance de la population (en %)

- | | |
|--|---|
| ■ Croissance moyenne (2 à 5) | ■ Croissance exceptionnelle (61,4) |
| ■ Stabilité (-2 à 2) | ■ Très forte croissance (15 à 25,1) |
| ■ Forte baisse (-5 à -2) | ■ Forte croissance (9 à 15) |
| ■ Très forte baisse (< à -5) | ■ Croissance importante (5 à 9) |

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

G - La population étrangère

Définition : Est considéré comme étranger toute personne résidant en France ayant déclaré au recensement une nationalité autre que la nationalité française. Cette notion est fondée sur le seul critère juridique de la nationalité.

En France, le poids des étrangers dans la population totale en 1999 est de 5,5%. 25% des arrondissements ont une proportion de population étrangère supérieure à cette moyenne nationale dont 5,6% qui ont une part de population étrangère au moins deux fois supérieure.

L'arrondissement métropolitain ayant la plus forte proportion d'étrangers est celui de Saint-Denis (93) avec 25,1%, celui ayant la plus faible proportion est celui d'Abbeville avec seulement 0,4%.

Hormis les arrondissements de la Guyane et l'arrondissement de Saint-Barthélemy en Guadeloupe qui sont des cas très spécifiques avec une forte population étrangère (de 25 à 45%), les arrondissements ayant la plus forte proportion de population étrangère sont la plupart du temps des arrondissements très urbains (arrondissements d'Ile de France principalement dont Saint Denis déjà cité, Bobigny (17,5%), Le Raincy (15,6%), Paris(14,5)) ou des arrondissements frontaliers ou peu éloignés d'autres pays européens (Gex (20,2%, Nantua (16,1%), Mulhouse (10,2%)...). Plus on s'éloigne des frontières, moins la population étrangère est présente, ainsi le grand-ouest (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes) rassemble les arrondissements ayant la plus faible proportion de population étrangère avec moins de 2%.

III - APPROCHE ECONOMIQUE

L'essentiel :

Nombre d'emploi moyen : Métropole = 68 000 habitants

DOM = 35 000 habitants

Près de 70% des arrondissements ont une évolution de l'emploi positive entre 1990 et 1999.

Une corrélation emploi - population forte.

A - L'emploi

	Emplois en 1999	
	Totaux	Moyenne par arrondissement
France métropolitaine (hors Paris)	21 118 270	64 385
Paris	1 656 036	1 656 036
DOM	457 466	35 190
France entière	23 231 772	69 223

En France métropolitaine, les arrondissements ont en moyenne près de 68 000 emplois.

Cependant, des écarts significatifs entre arrondissements existent.

Ainsi, les deux arrondissements les moins bien pourvus en emplois sont Barcelonnette et Castellane avec chacun moins de 3 000 emplois, et les deux arrondissements les mieux pourvus sont ceux de Lyon et Nanterre avec plus de 500 000 emplois.

Emplois	Nombre d'arrondissements
Plus de 1 000 000	Paris
plus de 400 000 (hors paris)	5
de 200 000 à 399 999	10
de 100 000 à 199 999	46
de 50 000 à 99 999	73
de 20 000 à 49 999	137
Moins de 20 000	71

Les arrondissements les mieux pourvus en emplois sont ceux ayant une grande agglomération, capitale administrative régionale et/ou souvent départementale. Derrière les arrondissements de Lyon et Nanterre viennent ceux de Lille, Bordeaux, Toulouse, Marseille ainsi que des arrondissements très peuplés de la région parisienne avec entre autres ceux de Créteil, Palaiseau, Versailles ou encore Bobigny.

Les arrondissements les moins bien pourvus en emplois ne disposent pas pour leur part d'une grande unité urbaine et sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Globalement, les arrondissements les mieux pourvus en emplois se trouvent là où la concentration de population est la plus forte, c'est à dire dans les arrondissements urbains, en premier lieu ceux d'Ile de France, sur le pourtour méditerranéen, en région nord et Rhône-Alpes puis sur la côte atlantique. Ceux concentrant le moins d'emplois seraient plutôt plus présents en Corse, PACA nord, Limousin, sud-Auvergne, sud de la région Centre, Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Dans les DOM, les arrondissements ont en moyenne un peu plus de 35 000 emplois. L'arrondissement le mieux pourvu est celui de Saint-Denis de la Réunion avec plus de 76 000 emplois et les moins bien pourvus sont ceux de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane et Saint-Pierre en Martinique avec environ 6000 emplois chacun.

B - Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999

	Evolution de la Population entre 1990 et 1999 (%)
France métropolitaine	3,2
France métropolitaine (hors Paris)	4,3
Paris	-8,8
DOM	12,1
France entière	3,4

En France métropolitaine, stricto sensu, 105 arrondissements (32%) voient leur volume d'emploi diminuer entre 1990 et 1999 et 224 (68%) voient leur volume d'emploi augmenter.

- Les arrondissements qui ont perdu le plus d'emploi (au moins 3%) sont soit des arrondissements plutôt ruraux ayant un faible volume d'emploi (Bellac : -10%, Clamecy : -7%, Nontron : -6.7% ou encore Sainte-Menehould : -3.1%), soit des arrondissements très urbains d'Ile de France (Paris : -8.8%, Bobigny : 8.7%, Antony : -4.6%). Sont aussi concernés par ces pertes d'emplois importantes certains arrondissements tels ceux de Thionville-ouest : -8.5%, ou Cherbourg : -5.6%.

Globalement les arrondissements perdant des emplois couvrent une grande partie de la Lorraine, une partie importante de la Basse-Normandie, de nombreux arrondissements du centre de la France (en Poitou-Charentes, Limousin, Centre, Bourgogne, Auvergne) et le sud de Midi-Pyrénées.

- Les arrondissements où l'emploi est resté relativement stable entre les deux recensements (variation de -1 à +1%) sont au nombre de 39 et sont assez dispersés sur le territoire bien que le massif pyrénéen en rassemble un bon nombre (6).

- Les arrondissements qui ont vu augmenter fortement leur nombre d'emploi entre les 2 recensements (+ de 15% de croissance) sont au nombre de 12. Les croissances les plus fortes se trouvent en Ile de France (Torcy : +35%, Montmorency : +24.5%, Rambouillet : +21%) dans des arrondissements frontaliers tels que Sarreguemines (+26.3%) ou Gex (+221%), dans l'arrière-pays du sud de la France (Aix en Provence (18.8%), Brignoles (19%) et dans des arrondissements proches de grandes agglomération (Ancenis (+16.1%) proche de Nantes ou Molsheim (+16.7%) proche de Strasbourg).

Globalement, la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 a touché surtout les arrondissements du sud-est de la France et du pourtour méditerranéen, ceux d'Alsace, du grand - ouest (Bretagne, Pays de Loire, côte Aquitaine) et d'Ile de France.

Tous les arrondissements DOM ont quant à eux des taux d'évolution de l'emploi positifs. C'est à la Réunion que la croissance de l'emploi est la plus élevée avec Saint Paul (+36%) et Saint Benoit (+23%).

A l'opposé, c'est aux Antilles que les taux de croissance sont les plus faibles avec seulement +0.5% à Pointe à Pitre et +1.3% à Fort de France.

Emploi en 1999



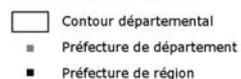
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Nombre d'emploi en 1999

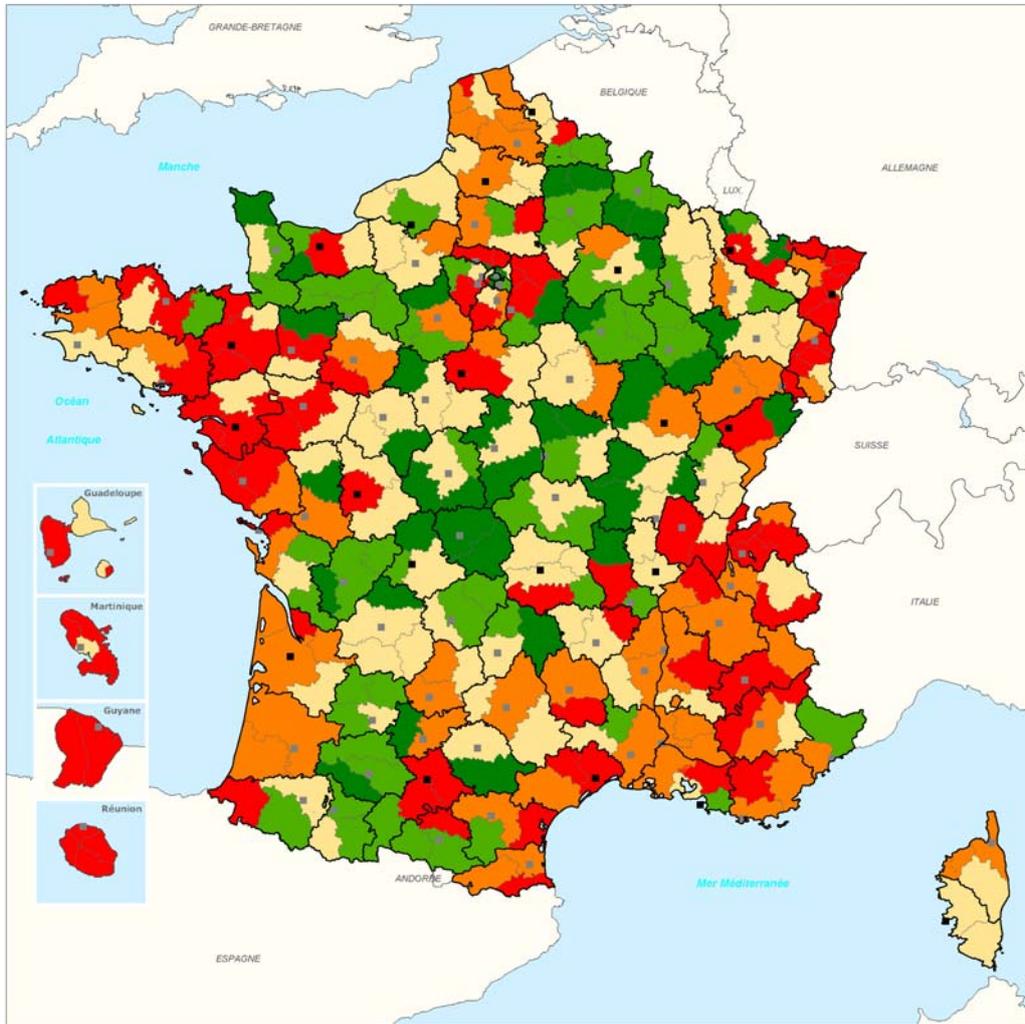


Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

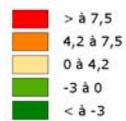
Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999



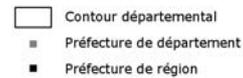
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Evolution de l'emploi entre 1990-1999 (en %)



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

C - Répartition sectorielle des emplois

Répartition (%)	Secteur		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
France métropolitaine (hors Paris)	4,5	25	70,5
Paris	0,1	10,5	89,4
DOM	6,1	14,4	79,4
France entière	4,2	23,8	72,0

Les emplois, France entière, se répartissent pour près des $\frac{3}{4}$ dans le secteur tertiaire, pour presque $\frac{1}{4}$ dans l'industrie et la construction et pour environ 4% dans l'agriculture.

La typologie développée ici considère que le secteur agricole reste important si la part de ses emplois est supérieure à 10% dans l'arrondissement, que le secteur secondaire est important si la part de ses emplois est supérieur à 31,8% de l'ensemble des emplois de l'arrondissement et que le secteur tertiaire est dominant s'il concentre plus de 60% des emplois du territoire.

A partir de cette grille, on constate que 50% des arrondissements ont une activité tertiaire dominante (+ de 60% des emplois), que 31% des arrondissements ont encore un secteur agricole important et que 19 % ont un secteur secondaire important.

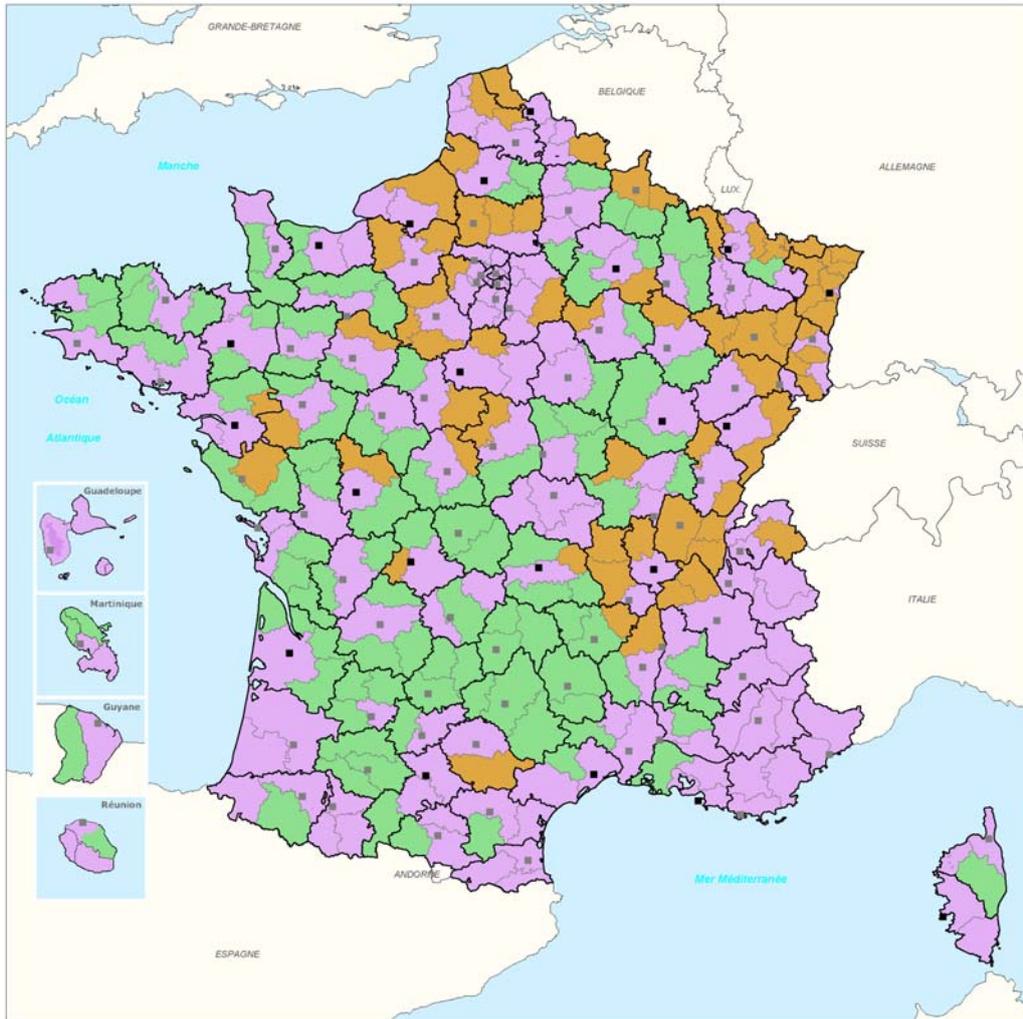
Globalement, les arrondissements ayant un secteur primaire important sont plutôt dans le sud-ouest et le massif-central, en Bretagne et en Normandie. Ce secteur reste encore assez présent dans l'arrière-pays méditerranéen, en Bourgogne et en Champagne-Ardenne.

Les arrondissements ayant un secteur secondaire important sont plutôt dans la partie nord du pays, en particulier à l'est, dans la vallée du Rhône, le pourtour de l'Ile de France, les régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Enfin, les arrondissements à dominante tertiaire sont assez diffus sur le territoire, cependant ceux qui ont une dominance très prononcée (plus de 75% des emplois de l'arrondissement) se trouvent plus particulièrement en Ile de France, en PACA, en Corse et dans les arrondissements ayant une grande agglomération comme ceux de Bordeaux, Toulouse, Rouen, Nancy, Lyon ou Brest.

Dans les DOM, l'activité secondaire est faible (moins de 20%), les emplois se concentrent plutôt dans les activités de services mais avec tout de même une présence souvent forte de l'activité agricole.

Typologie des secteurs d'activité



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Typologie des secteurs d'activité

- Dominante tertiaire (> 60%)
- Secteur agricole important (> 10%)
- Secteur secondaire important (> 32%)

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

D - Une approche complémentaire de l'emploi à travers la répartition des salariés entre privé et public.

L'emploi public comprend ici les titulaires de la Fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux) au recensement de la population de 1999.

Exception faites de 4 arrondissements des DOM (ceux de Guyane, et ceux de Saint Pierre et Saint Benoit à la Réunion), l'emploi public est inférieur à 50% de l'emploi total salarié de chaque arrondissement avec un maximum pour les arrondissements Corse (49,7 et 49,2%).

A l'opposé, l'emploi public est le plus faible dans les arrondissements de Ancenis avec 14.1% et de Cholet avec 15%.

Globalement, la proportion d'emploi public est plus forte dans les arrondissements de la partie sud de la France que dans ceux de la partie nord.

Outre la Corse et les DOM dont tout les arrondissements ont une forte proportion d'emplois publics, les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont aussi concernés par presque tout leurs arrondissements. Il en est de même pour le Limousin et la Bourgogne.

L'emploi privé se localise quant à lui plutôt dans les arrondissements ayant une activité secondaire importante comme dans la vallée du Rhône, en Alsace ou en pays de Loire.

(la base de données indique aussi la part de l'emploi public dans la population totale)

E - L'activité

Définition : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus). La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

1 – Le taux d'activité total

Le taux d'activité France entière en 1999 est de 55,3%.

Le taux d'activité par arrondissement va de 40,1% à Corte à 65.7% à Torcy.

Les arrondissements où le taux d'activité est le plus élevé se trouvent plus particulièrement en Ile de France et son pourtour, en Alsace et en Rhône-Alpes ainsi que dans les arrondissements dotés d'une grande agglomération comme Toulouse, Bordeaux, Nantes et ses arrondissements environnants, ainsi que dans les DOM.

2 – Le taux d'activité des jeunes

Le taux d'activité France entière des 15-24 ans en 1999 est de 29.9%.

L'arrondissement ayant le taux le plus élevé est celui de Haguenau avec 45.5% et celui ayant le taux le moins élevé est celui de Corte avec 19.8%.

Le taux d'activité des 15-24 ans est le plus faible (inférieur à la moyenne nationale) dans les arrondissements ayant une grande ville universitaire (Bordeaux, Montpellier mais aussi Poitiers, Limoges ou Caen). Il est peu élevé en Ile de France ainsi que dans les arrondissements de Bretagne. A contrario, il est des plus élevé (> 36%) dans les arrondissements alsaciens dans leur totalité, ainsi qu'en Bourgogne, région Centre ou encore Pays de la Loire.

Dans les DOM c'est à La Réunion qu'il est le plus élevé (>31%) et le plus faible à la Martinique (de 24 à 29%)

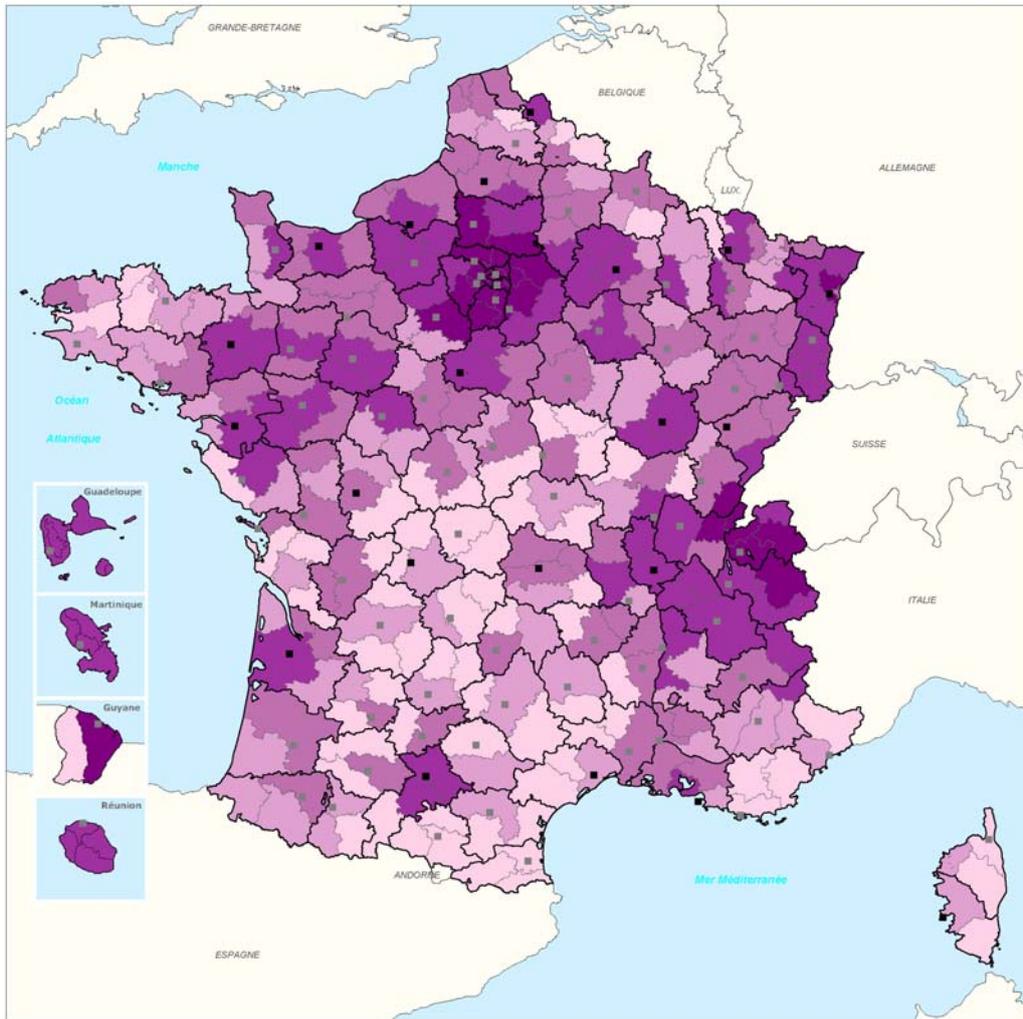
3 – Le taux d'activité des femmes

Le taux d'activité féminin France entière en 1999 est de 40.4%.

L'arrondissement ayant le taux le plus élevé (Hors Paris avec 49,1%) est celui de Torcy avec 47.9% et celui ayant le taux le moins élevé en France métropolitaine est celui de Corte avec 26,9%.

Le taux d'activité des femmes est le plus élevé dans les arrondissements d'Ile de France (systématiquement plus de 44%). Pour le reste il se cale peu ou prou sur le taux d'activité global.

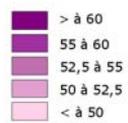
Activité



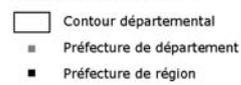
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Taux d'activité (en %)



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

F- Le chômage

Avertissement: L'échelon pertinent de mesure du chômage est la zone d'emploi. Cet échelon géographique n'est pas superposable à l'échelon arrondissement (à de rares exceptions près comme pour le Limousin). En conséquence, une appréciation du chômage par arrondissement n'est pas possible et il faudra ici se contenter d'une approche territoriale globale calée sur les zones d'emploi. La carte ci-jointe permet de visualiser le niveau des taux de chômage sur le territoire métropolitain, par zone d'emploi.

« La géographie du chômage en France reste très contrastée, révélant un double effet régional et local :

=> à l'échelle régionale (mi-2005), des taux nettement plus élevés que la moyenne et depuis longtemps dans les régions du nord de la France (Nord-Pas-de-Calais avec 13.4%, Picardie avec 11.1%) et de la façade méditerranéenne (Languedoc-Roussillon avec 13.7% et PACA avec 11,9%) ; à l'inverse des taux inférieurs à 9% dans certaines régions du centre (Limousin avec 7.9%, Auvergne avec 8.6%) et de l'Ouest (Bretagne avec 8.3% et Pays de la Loire avec 8.4%).

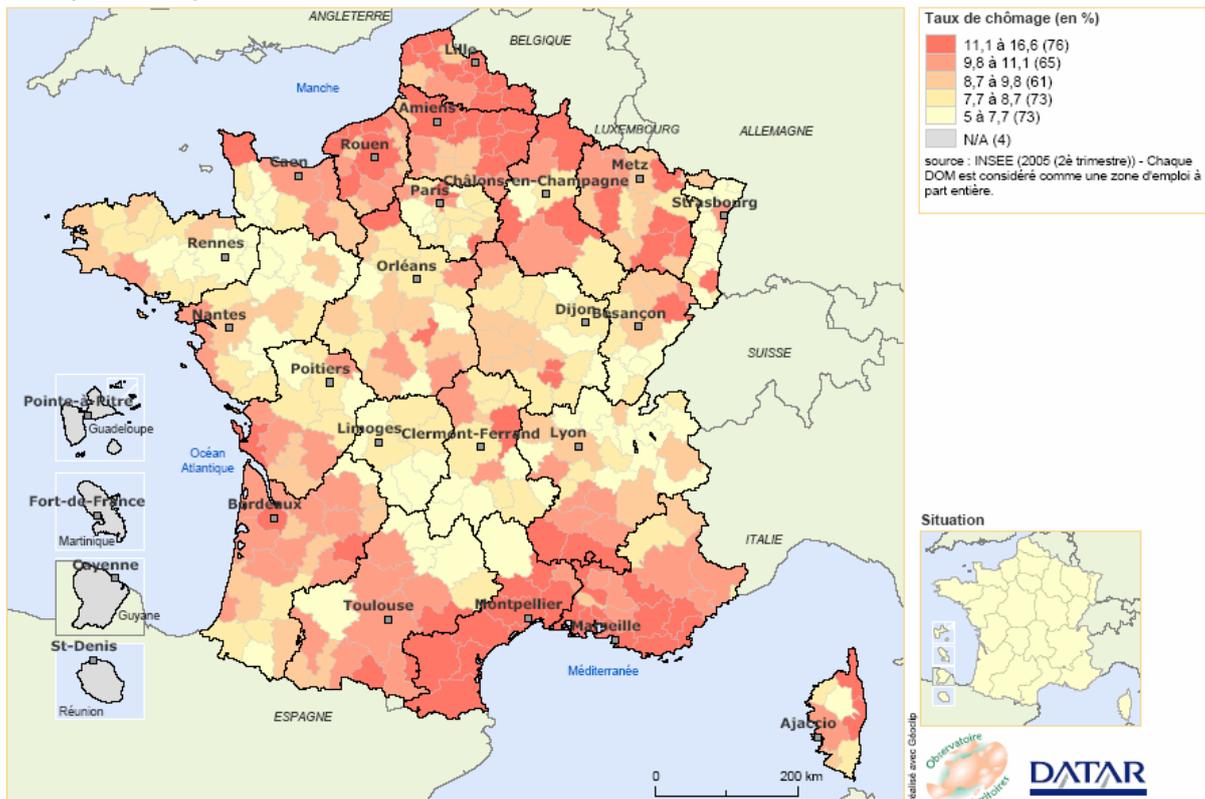
=> à l'échelle locale, des disparités parfois très importantes entre zones d'emploi d'une même région en Bretagne entre la zone de Vitré dans la périphérie Est de Rennes qui présente un des taux les plus bas de France (5.3%) et Lorient où le taux atteint 10.6% ; en Languedoc-Roussillon entre la Lozère (5.7%) et la zone d'Alès où le chômage est un des plus élevés en France métropolitaine (16.6%) ou encore en Champagne-Ardenne entre Epernay (6.4%) et la vallée de la Meuse (14%).

Ces écarts trouvent leur origine dans une grande diversité de situations des marchés locaux de l'emploi et ne peuvent s'interpréter sans référence aux dynamiques dans lesquelles s'insèrent ces territoires :

- => Des zones dynamiques et attractives mais avec des taux de chômage élevés (Languedoc-Roussillon)
- => Des zones très productives mais avec aussi des taux élevés Lorraine, Nord Pas de Calais),
- => Des zones peu actives avec un chômage faible (Lozère, Limousin)
- => Mais aussi des zones dynamiques avec un taux faible (Rennes, Vitré, Colmar...). »

Source : Rapport de l'observatoire des territoires page 100, (actualisé).

France par Zone d'emploi



Datar - Francièmes © Tous droits réservés

→ carte chômage par ZE disponible aussi sur www.territoires.gouv.fr/indicateurs

G – Deux autres indicateurs de contexte lié à l'activité économique : les systèmes productifs locaux (SPL) et les contrats de site et territoriaux

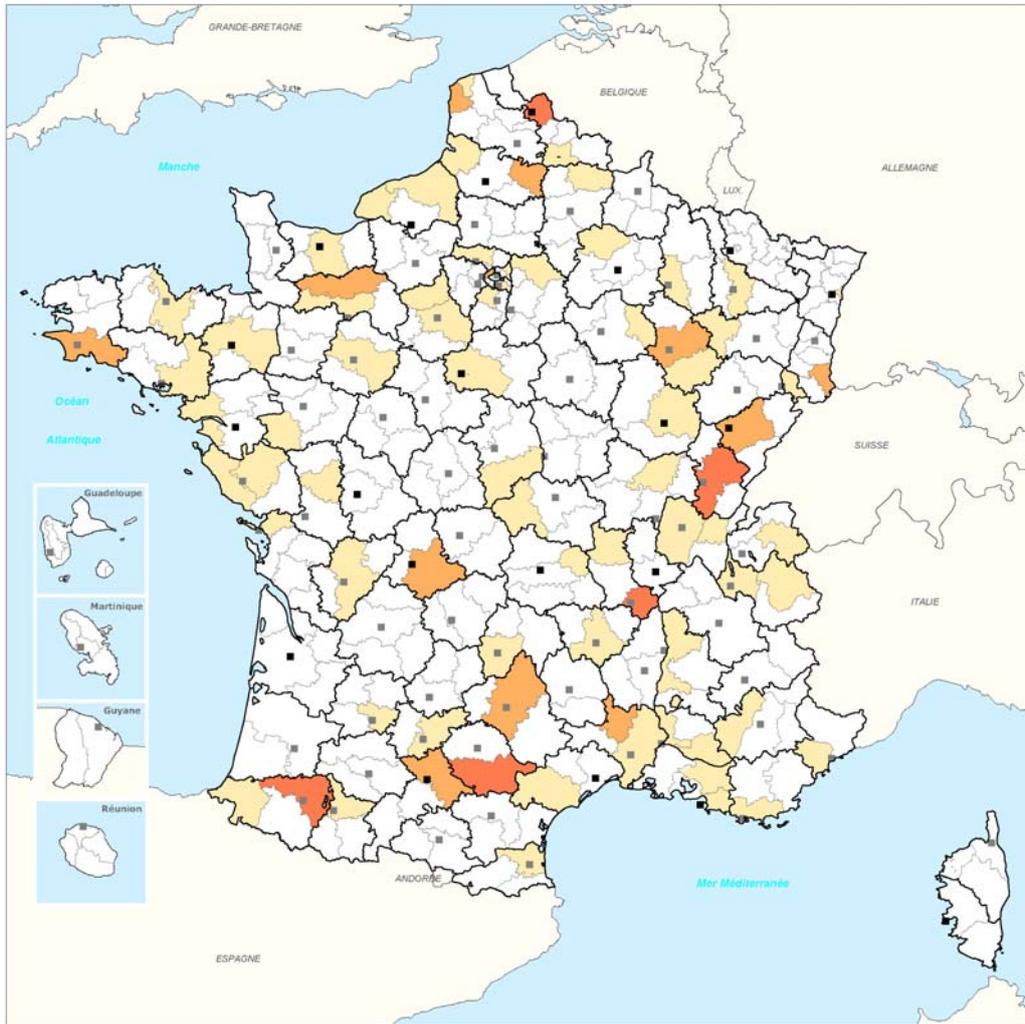
1 - Les SPL

Un Système Productif Local (SPL) est une organisation productive particulière localisée sur un territoire correspondant généralement à une zone d'emploi. Cette organisation fonctionne comme un réseau d'interdépendances constitué d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail (entreprises de production ou de services, centres de recherche, organismes de formation, centres de transfert et de veille technologique, etc.).

Ces SPL portent entre autres sur les activités agro-alimentaires et les équipements mécaniques (15% chacun), la métallurgie - transformation des métaux (10%) ou encore sur le bois-papier, le textile, ou l'automobile..... (une carte des SPL est disponible sur www.territoires.gouv.fr/indicateurs.)

→ La carte ci-jointe permet de voir quels arrondissements disposent sur leur territoire de ce mode d'organisation initié et soutenu par une politique publique.

Systemes Productifs Locaux



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DATAR

Nombre de SPL présent dans l'arrondissement

- 1 SPL
- 2 SPL
- 3 SPL

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

2 – Une politique publique pour aider les bassins victimes d'un sinistre économique

Depuis 1999, des mutations économiques ont fait évoluer la situation des territoires face à l'emploi (restructurations industrielles, reconversions ou délocalisations). Pour accompagner ces mutations, l'Etat a mis en place des politiques d'accompagnement et de soutien. Ces mesures de soutien s'expriment en particulier sous la forme de contrats de site et de contrats territoriaux.

A ce jour, 5 contrats de site sont signés et 7 contrats territoriaux. Cela concerne 22 arrondissements.

On notera que certains de ces arrondissements font aussi partie de ceux qui ont aussi connu des baisses significatives d'emploi entre 1990 et 1999 (arrondissement des Ardennes, arrondissement de Castres, de Saint Etienne, d'Argentan...)

Contrats de site :

- Noyelles-Godault/Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais) suite au dépôt de bilan de METALEUROP NORD,
- Longwy (Meurthe-et-Moselle) suite à la fermeture des sites DAEWOO,
- Angers (Maine-et-Loire) suite à la fermeture d'ACT-Manufacturing,
- Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) suite à l'annonce de la fermeture de l'usine MATRA Automobile.

Contrats territoriaux (CIADT des 14 septembre 2004 et 12 juillet 2005) :

- La redynamisation économique du bassin de CASTRES-MAZAMET : programme d'appui signé le 24 mai 2004
- La revitalisation économique du PAYS de FOIX-HAUTE ARIEGE : contrat territorial signé le 23 janvier 2004
- La revitalisation du département des ARDENNES : contrat territorial signé le 21 février 2005
- La redynamisation de l'aire urbaine BELFORT-MONTBELIARD-HERICOURT : programme d'actions signé le 15 juillet 2004
- La revitalisation économique du bassin d'ARGENTAN : contrat territorial signé le 12 janvier 2004
- Bassins de THIERS et des COMBRAILLES : contrats territoriaux signé le 21 juillet 2004.
- Bassin de SAINT-QUENTIN : plan d'actions validé le 27 janvier 2005.

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 26 mai 2003 a également fait bénéficier du dispositif les sites touchés par les restructurations de GIAT-Industries, à savoir :

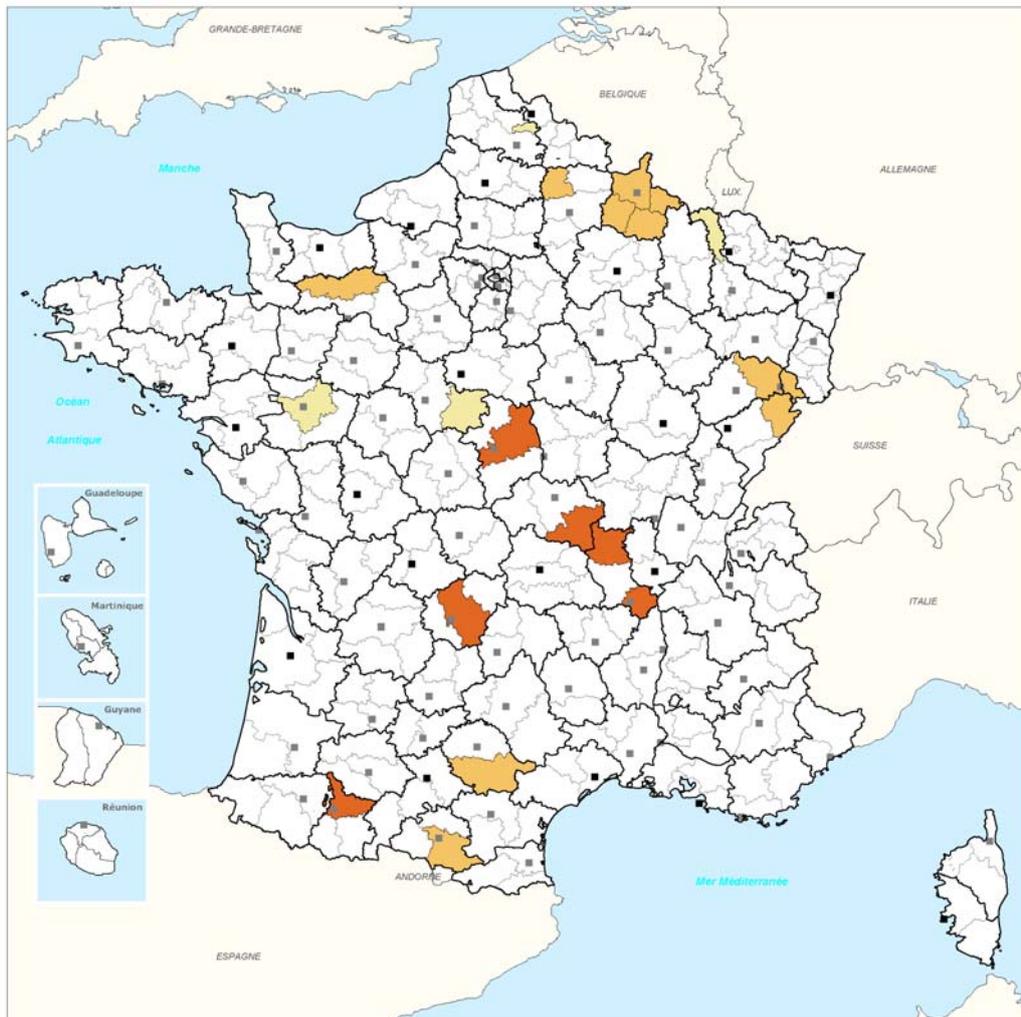
- Saint-Etienne/Roanne/St-Chamond (Loire)
- Vichy-Cusset (Allier)
- Tarbes (Hautes-Pyrénées)
- Tulle (Corrèze)
- Bourges-La Chapelle St-Ursin (Cher).

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Contrats d'aide aux bassins victimes d'un sinistre économique



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DATAR

Type de contrats

- Contrats de site
- Contrats territoriaux
- Contrats de reconstruction liés à GIAT-industrie

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

IV – AUTRES INDICATEURS DE CADRAGE : REVENUS, LOGEMENTS, RISQUES NATURELS

A - Revenus et redistribution

Les indicateurs suivants permettent d'apprécier la situation des populations vivant dans les arrondissements d'une part en terme d'origine du revenu (revenus d'activité ou de redistribution) sans que cela ne soit pourtant exhaustifs et d'autre part en terme de richesse à travers le nombre de foyers fiscaux non imposables sur le revenu.

1 - Part des salaires, pensions, rentes dans les revenus fiscaux

Définition : Les revenus fiscaux correspondent à la somme des revenus déclarés à l'administration fiscale au titre de l'IRPP avant tout abattement. Il comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites, les pensions alimentaires reçues, certains revenus du patrimoine, et les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et d chômage). Il exclut les revenus financiers exonérés d'impôt (livret A, Codevi, PEL...) et les prestations sociales défiscalisées (RMI, aides au logement...).

En France métropolitaine, la part des revenus d'activité (salaires et bénéfices) dans les revenus fiscaux est prépondérante et va de 85% dans l'arrondissement de Torcy à un peu moins de 53% pour l'arrondissement de Céret. La part des « pensions, retraites et rentes » représente quant à elle 42% dans l'arrondissement de Céret et seulement 12,7% dans celui de Torcy.

Dans 25% des arrondissements au moins 75% des revenus sont des revenus d'activité et dans 19% des arrondissements, la part des « pensions, retraites et rentes » est supérieure à 30% des revenus fiscaux.

Les arrondissements ayant une forte part de revenus d'activité se trouvent plutôt en Ile de France et dans le grand bassin parisien, en Alsace, en Rhône-Alpes, dans l'ouest autour de Rennes et Nantes et dans l'arrondissement de Toulouse, de Lille et de Châlons-en-Champagne. Ceux ayant une part importante de « pensions, retraites et rentes », sans jamais être supérieur aux revenus d'activité se trouvent plutôt dans le centre de la France (Limousin, Dordogne, Lot, Nièvre, Auvergne (hors ZE de Clermont-Ferrand), en Corse, dans le sud du Languedoc-Roussillon et en Bretagne centrale.

Cette répartition permet d'identifier les territoires productifs et ceux plus dépendants des mécanismes de redistribution.

2 - Le RMI

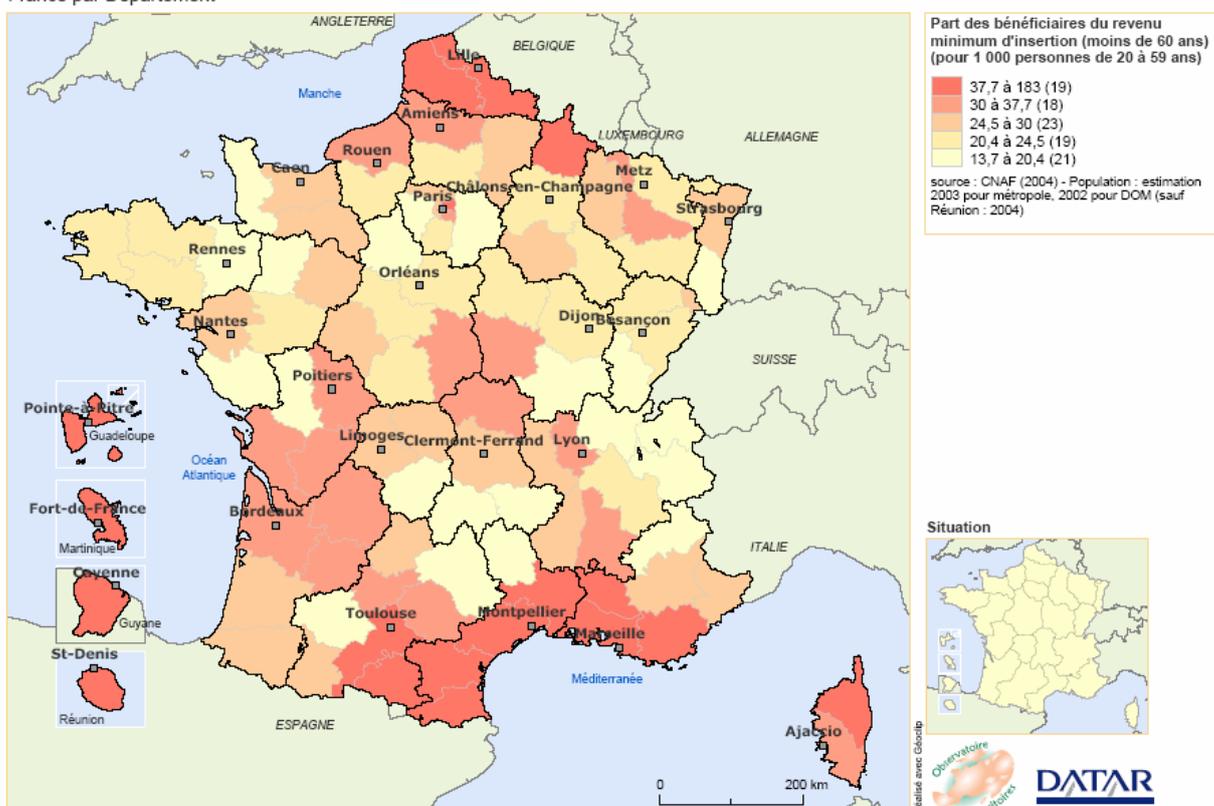
On ne dispose pas d'information au niveau des arrondissements mais seulement au niveau des départements.

En France métropolitaine la part bénéficiaires du RMI (pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) est de 31,7 pour 1000, dans les DOM elle est de 160,9 pour 1000.

Ainsi, la part des bénéficiaires du RMI, chez les moins de 60 ans, pour 1000 personnes de 20 à 59 ans, va de 14 pour 1000 dans l'Ain et la Mayenne à 68 pour 1000 dans les Bouches du Rhône, en France métropolitaine et, dans les DOM de 133 pour 1000 en Guyane à 183 pour 1000 à la Réunion.

Les départements où la part est la plus élevée concerne les deux départements de la région Nord, les Ardennes et la Seine Saint-Denis dans la partie nord de la France, les départements du pourtour méditerranéen (hormis les Alpes-Maritimes) l'Ariège et la Haute-Garonne dans la partie sud ainsi que la Haute-Corse et les DOM.

France par Département



3 - La part des foyers fiscaux non imposables

En France métropolitaine, la part des foyers non imposables est de 48,1%.

La part des foyers fiscaux non imposables va de 25.8% dans l'arrondissement de Boulogne-Billancourt à 66.6% dans l'arrondissement de Corte.

Dans les DOM, tous les arrondissements ont une part de foyers non imposables supérieure à 70% avec un maximum de 86.8% dans l'arrondissement de Saint Laurent du Maroni.

36% des arrondissements ont une part de foyers fiscaux non imposables inférieurs à 50%.

Les arrondissements où la part des foyers non imposables est la plus importante se trouvent plutôt dans le grand sud-ouest, dans les arrondissements proches de la frontière Belge et Luxembourgeoise et en Corse. Les arrondissements où la part est la plus faible sont plutôt en Ile de France, en Alsace et dans des arrondissements ayant des grandes villes telles que Orléans (39,3%), Dijon (41.2%), Toulouse (43,4%), ou encore Nantes (44,4%).

B - Logements et capacités d'hébergement touristique

5.1- Résidences secondaires et logements vacants

La présence plus ou moins importante de ces deux catégories de logement sur un territoire peut conditionner des actions publiques spécifiques (urbanisme, prévention, équipements publics...).

5.1.1 - Les logements vacants

En France métropolitaine l'arrondissement ayant la proportion de logements vacants le plus élevé est La Châtre avec 12,7% des logements recensés en 1999. L'arrondissement ayant le taux le plus faible est Albertville avec seulement 2.9%.

Globalement, les arrondissements ayant une forte proportion de logements vacants se trouvent dans le centre de la France, en particulier en Limousin, Auvergne, Bourgogne et sud de la région Centre. Le Languedoc-Roussillon ainsi que les arrondissements situés entre Bordeaux et Toulouse sont aussi concernés. L'arrondissement de Nice avec 11,3% et ceux de Guingamp et Mayenne avec 8,3% se démarquent aussi de leur environnement.

Par ailleurs ils sont particulièrement nombreux dans les DOM (systématiquement plus de 10%).

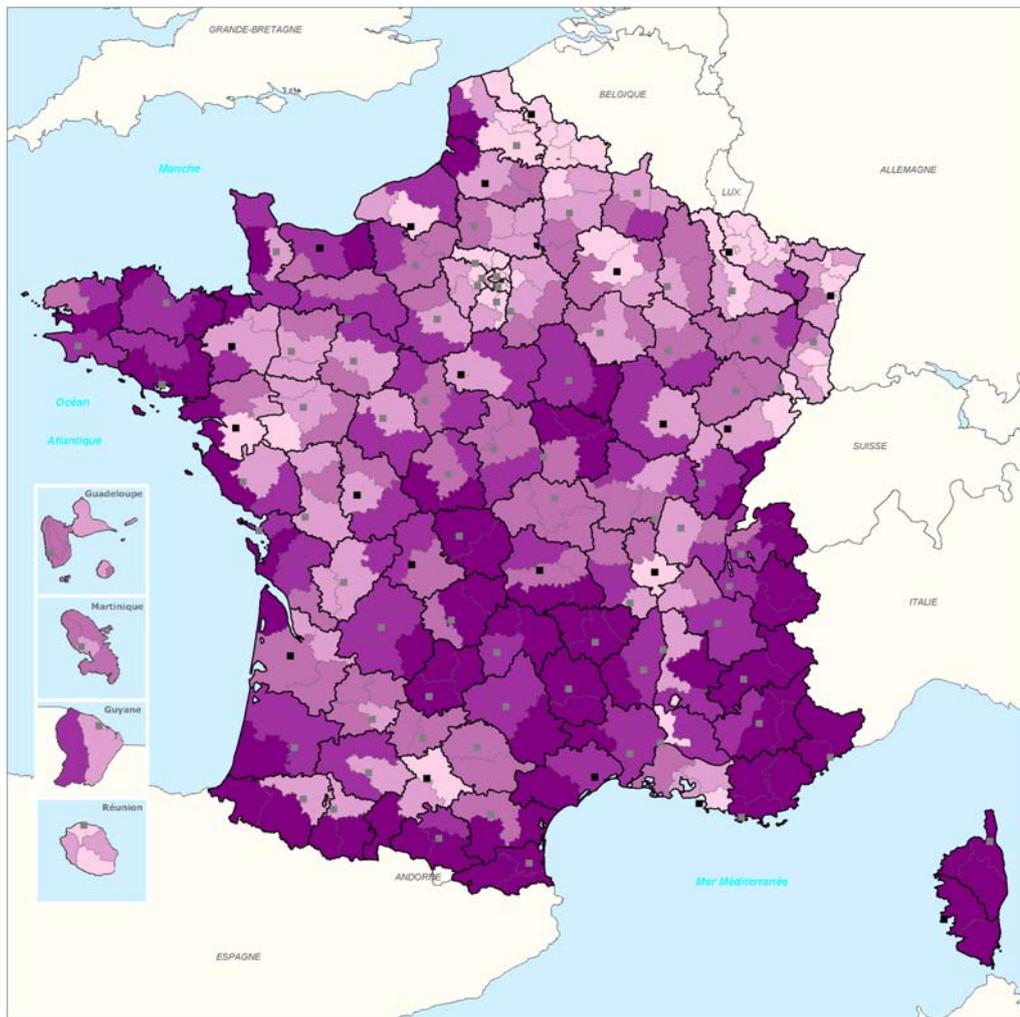
5.1.2 - Les résidences secondaires et logements occasionnels

En France métropolitaine l'arrondissement ayant la proportion de résidences secondaires et de logements occasionnels le plus élevé est celui de Castellane avec 69,8% des logements recensés en 1999. Les 5 arrondissements ayant le taux le plus faible (< à 1%) sont ceux de Thionville-Ouest, Lens, Lille, Valenciennes et Béthune.

Globalement ces logements se trouvent plus particulièrement en zones touristiques, dans les arrondissements littoraux et dans ceux de haute montagne d'une part et dans des arrondissements plutôt ruraux en perte de vitesse démographique d'autre part tels ceux du massif central (Largentière avec 41.2%, Ambert avec 34.2 %) ou encore en Bourgogne (château-chinon-ville avec 30.5%).

Arrondissements	Part résidences secondaires(%)
Littoral	
Les Sables-d'Olonne	49,7
Sartene	48,7
Narbonne	42,3
Montreuil	40,3
Haute-montagne	
Albertville	61,3
Saint-Jean-de-Maurienne	49,1
Saint-Girons	41,1
Bagnères-de-Bigorre	39,2
Littoral et montagne	
Céret	43,0

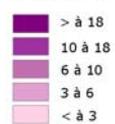
Résidences secondaires



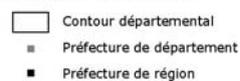
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements (en %)

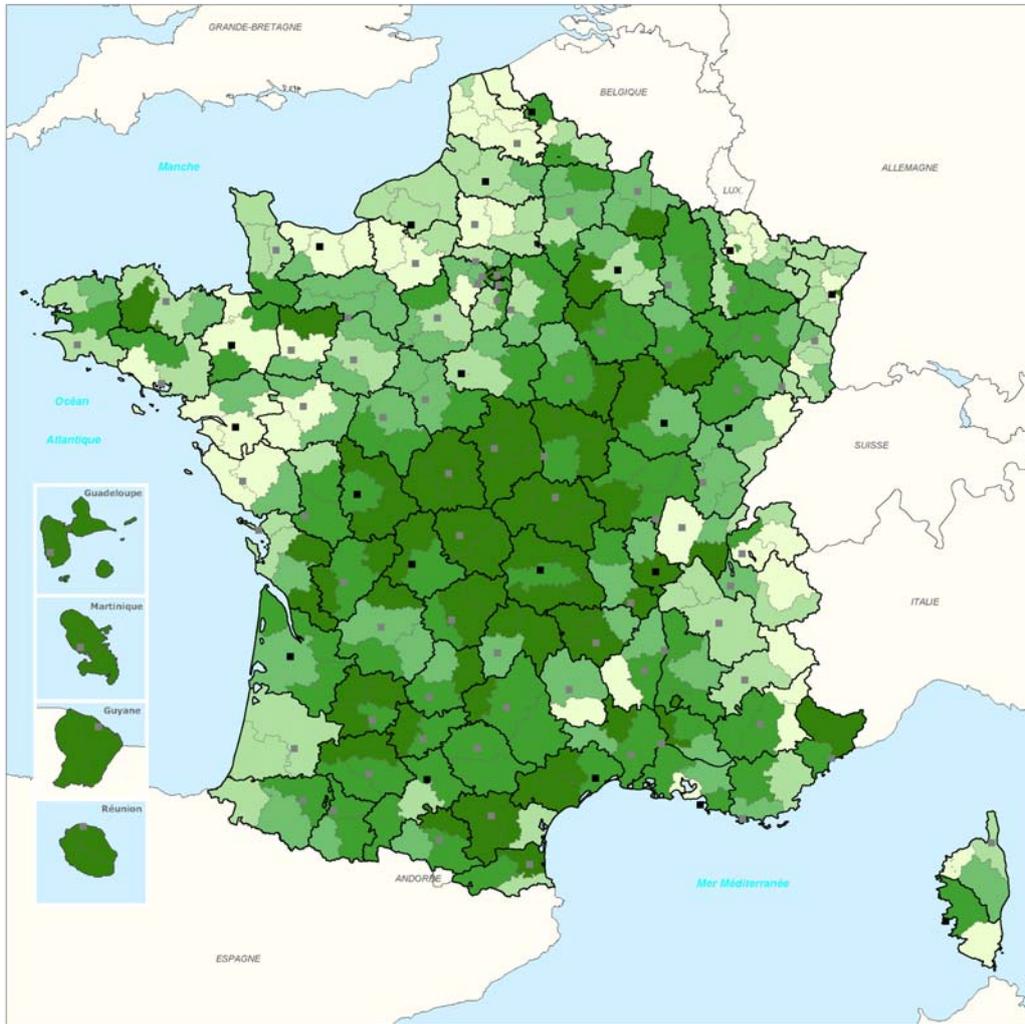


Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

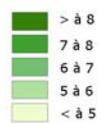
Logements vacants



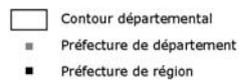
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Part des logements vacants dans l'ensemble des logements (en %)



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

5.2 - Capacité d'hébergement touristique

Définition : L'hébergement touristique correspond ici au nombre d'emplacements de campings cumulés avec le nombre de chambres d'hôtels.

L'hébergement touristique se localise en premier lieu dans les arrondissements littoraux, puisque 45% des chambres d'hôtel et des emplacements de camping s'y trouvent. Parmi ceux-ci 44% sont situés sur la côte atlantique, près de 33% sur la cote méditerranéenne auxquels on peut ajouter les 4,5% en Corse. Enfin, 18,4% de ces 706 000 hébergements de tourisme se trouvent dans les arrondissements en bord de Manche.

Paris et les arrondissements des départements limitrophes concentrent quant à eux plus de 7,5% des hébergements totaux, Paris à lui seul représentant 5% du total France métropolitaine.

L'arrondissement ayant la capacité la plus élevée derrière Paris est l'arrondissement des Sables d'Olonne avec plus de 55 000 hébergements. Outre les arrondissements littoraux, les arrondissements tels celui de Largentière en Ardèche avec près de 15 000 hébergements ou ayant des activités de haute et moyenne montagne comme Albertville dans les Alpes avec plus de 13 000 hébergements ont aussi une forte capacité d'hébergement . Parmi ces arrondissements à forte capacité on peut noter aussi le bon positionnement de Lyon avec 13200 hébergements et Sarlat-la-Canéda avec 13700 hébergements.

En terme d'évolution du parc d'hébergement touristique on peut noter la forte croissance du parc de l'arrondissement de Saint-Denis dans le 93 (+150%), celui de l'arrondissement de Montmorency avec +80% et celui de Sens avec +60%. Parmi les diminutions notons les plus fortes avec l'arrondissement de Thionville-ouest (-60%), Forbach (-34%), Evreux (-28%) ou encore Ussel (-27%).

C- Arrêtés de catastrophes naturelles dans les arrondissements français

La prise en charge des conséquences d'une catastrophe naturelle par l'assureur repose sur l'existence d'un arrêté interministériel publié au Journal Officiel reconnaissant l'état de catastrophe dans la commune, en application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Sont considérés comme risques naturels les avalanches, les cyclones et tempêtes, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les éruptions volcaniques. La récurrence des catastrophes sur un territoire est décrite par le nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles, par commune, parus au Journal Officiel depuis 1982 (la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté).

En France, de 1982 à 2004, 121 500 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris, soit une moyenne de 355 par arrondissement. 141 arrondissements sont au dessus de cette moyenne, soit 41% des arrondissements, les 201 autres étant au dessous de cette moyenne.

L'arrondissement le plus touché est celui de Toulouse. Avec 1583 arrêtés cela représente 4.5 fois la moyenne nationale. Derrière Toulouse, 5 autres arrondissements ont plus de 1000 arrêtés de catastrophes naturelles, ce sont ceux de Vesoul, Périgueux, Nîmes, Bordeaux et Carcassonne. A l'opposé, 36 arrondissements ont enregistré moins de 100 arrêtés sur cette période, ainsi Saint-Laurent-du-Maroni n'en a enregistré aucun et Thionville-Ouest, 99.

V - ELEMENTS DE CLASSIFICATION ENTRE ARRONDISSEMENTS A DOMINANTE URBAINE ET ARRONDISSEMENTS A DOMINANTE RURALE

Définition

Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) défini par l'INSEE distingue :

- un espace à dominante urbaine composé :

D'une aire urbaine ayant,

- un pôle urbain (au moins 5000 emplois)

- des communes périurbaines (40% des actifs résident travaillant hors de la communes mais dans l'aire urbaine).

Et

- des communes multipolarisées

- un espace à dominante rurale composé :

D'aires d'emploi de l'espace rural ayant,

- un pôle d'emploi de l'espace rural (au moins 1500 emplois)

- une couronne des pôles d'emploi de l'espace rural (40% des actifs résident travaillant hors de la communes mais dans l'aire d'emploi).

Et

- d'autres communes de l'espace à dominante rurale

Ce zonage ne concerne que la France métropolitaine.

27 % des arrondissements sont très urbains (au moins 90% de leur population appartient à l'espace à dominante urbaine) et 12% peuvent être considérés comme très ruraux (plus de 90% de la population de l'arrondissement est dans l'espace à dominante rurale).

Les premiers se trouvent en Ile de France (dans son intégralité) et autour des grandes villes françaises (Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon...), les seconds sont assez dispersés sur le territoire quoique assez présents en zone de montagne, dans le centre de la France et dans le sud-ouest ainsi qu'en Bretagne et en Corse.

Parmi les 200 arrondissements restants, 139 soit 70 % ont plus de 50% de leur population dans l'espace à dominante urbaine. L'arrondissement de Gap réussit quant à lui l'égalité quasi-parfaite et ne serait donc sans aucune dominante.

Dans le tableau et la carte ci-dessous la notion « urbain-rural » est définie sur la base d'une équi-répartition des arrondissements en quatre classes.

On considérera donc ici qu'un arrondissement est « très urbain » si sa population appartenant à l'espace à dominante urbaine est supérieure à 90%, qu'il est « urbain » si sa population appartenant à l'espace à dominante urbaine est comprise entre 70 et 90%, qu'il est « plutôt urbain » si sa population appartenant à l'espace à dominante urbaine est comprise entre 45 et 70% et qu'il est « plutôt rural » si sa population appartenant à l'espace à dominante urbaine est inférieure à 45%.

	Arrondissement				France métropolitaine (Hors Paris)	Paris
	Très Urbain	Urbain	Plutôt urbain	Plutôt rural		
Nombre d'arrondissements	88	72	81	87	328	1
Nombre de communes	8141	9668	9546	9209	36 564	1
Nombre moyen de communes	91	134	118	106	107	1
Superficie moyenne (km ²)	1109	1784	1892	1879	1658	105
Densité moyenne	301	99	56	32	108	20 164
Population totale (1999)	29 763 370	12 731 677	8 591 748	5 306 354	56 393 149	2 125 246
Population moyenne (1999)	334 420	176 829	106 071	60 993	171 930	2 125 246
Evolution de la population 1990-1999 (%)	4,6	4,2	1,3	0,04	3,8	-1,3
% arrondissements en croissance	84,1	75	56,8	44,8	65	0
% arrondissements avec SN et SM positifs	43,2	51,4	25,9	12,6	32,5	0
% arrondissements avec SN et SM négatifs	0	4,2	8,6	11,5	6,1	0
Indice de vieillissement	72	91	110	125	86	107
Part des étrangers (%)	7	3,9	2,8	2,8	5,2	14,5
Emploi total (1999)	11 398 624	4 632 617	3 187 522	1 899 507	21 118 270	1 656 036
Evolution de l'emploi 1990-1999 (%)	5,1	4,7	2,4	1,2	4,3	-8,8
Répartition sectorielle						
Primaire	1,7	5,3	8,6	12,3	4,5	0,1
Secondaire	22,9	26,6	28,2	28,6	25	10,5
Tertiaire	75,4	68,1	63,2	59,1	70,5	89,4
Taux d'activité	57	53,8	52,6	50,8	55	61,4
Taux d'activité des 15-25 ans	28,1	30,6	34,1	35,1	30	25,1
Part de l'emploi public (%)	30,9	30,6	29	28,2	30,3	32
Résidences secondaires (%)	5,5	11,3	16,1	21,5	10,4	5,7
Logements vacants (%)	6,7	6,3	6,9	7,3	6,7	10,3
Hébergements de tourisme (part dans le total)	26,6	24	24,4	20	100	5
Catastrophes naturelles (part dans le total)	25,7	26	25,9	22,4	100	nd
Part des foyers fiscaux non imposables (%)	44	50,2	53	56,1	48,1	34,5

Grille de lecture du tableau :

De façon générale, dans cette typologie, on remarque que plus l'arrondissement est à dominante urbaine, moins il a de communes (en moyenne), et plus il est rural, plus sa superficie moyenne est importante et sa densité faible.

Les arrondissements à dominante urbaine ont une croissance de population plus importante et ont plus souvent des soldes naturels et migratoires favorables que les arrondissements à dominante rurale.

Le rapport entre jeunes et personnes âgées est plus favorable aux jeunes en milieu urbain et plus favorable aux personnes âgées en milieu rural.

Plus les arrondissements sont à dominante urbaine et plus l'emploi progresse. Le secteur primaire étant bien entendu plus présent dans les arrondissements à dominante rurale et le tertiaire plus présent dans les arrondissements à dominante urbaine.

Le taux d'activité général est plus faible dans les arrondissements à dominante rurale mais celui des jeunes y est le plus élevé.

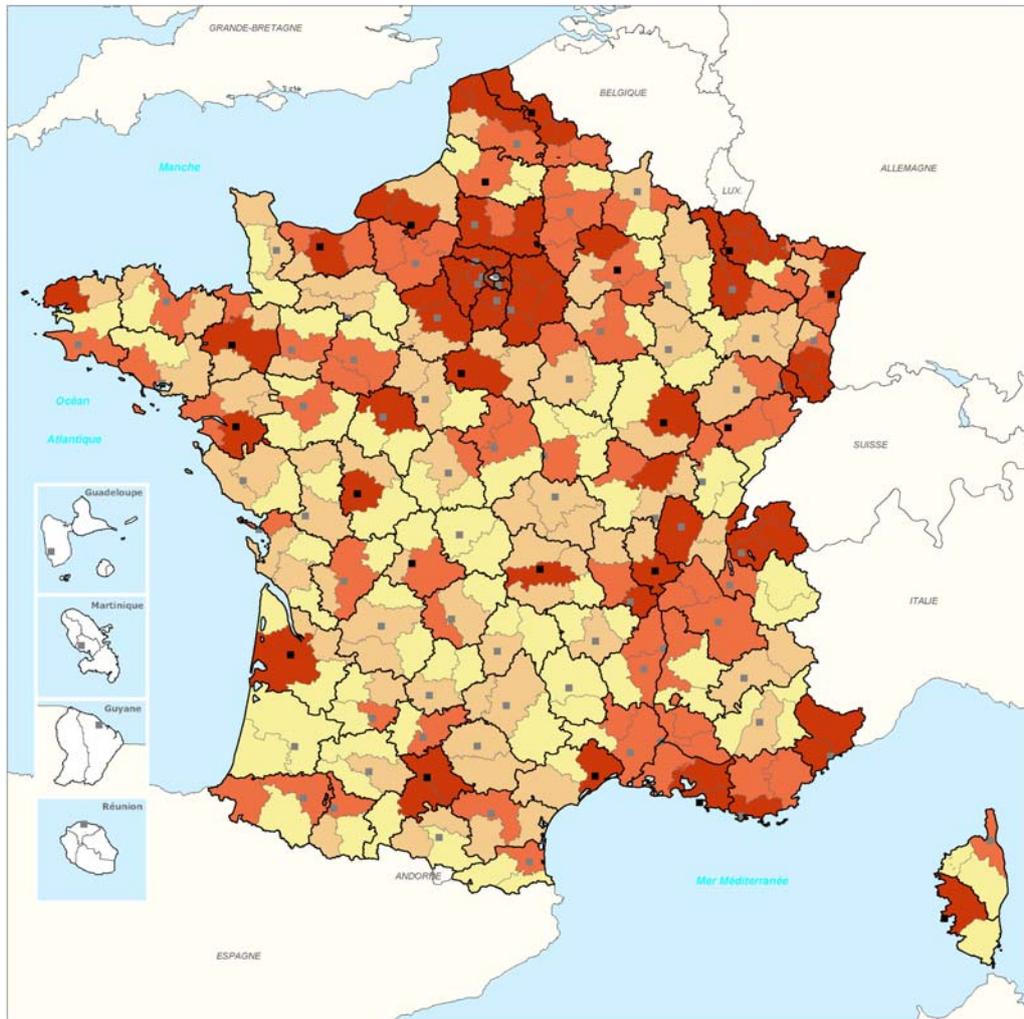
L'emploi public est à peu près identique quelque soit l'espace considéré.

Moins l'arrondissement est à dominante urbaine, plus il a de résidences secondaires et de logements vacants.

La répartition des hébergements de tourisme ainsi que des catastrophes naturelles est réparti de façon assez homogène entre les 4 catégories d'espace.

Plus les arrondissements sont dans l'espace à dominante rurale, plus ils ont de foyers fiscaux non imposables.

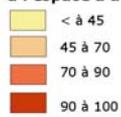
Population de l'espace à dominante urbaine



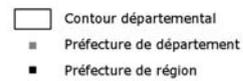
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : INSEE - DATAR

Part de la population appartenant à l'espace à dominante urbaine (en %)



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2005

VI - LES PERIMETRES D'INTERVENTION

De nombreux périmètres d'intervention couvrent le territoire ; que ce soit les zonages de mise en œuvre de politiques publiques (ZRR, ZUS, PAT), ceux de mise en œuvre de politiques européennes (Fonds structurels, LEADER+), les découpages institutionnels de gestion et de développement à fiscalité propre (EPCI), les découpages d'animation du territoire, d'élaboration de stratégies ou de schémas de développement, support à des cadres d'action de développement et d'aménagement du territoire (Pays, PNR, SCOT), ils ont tous des objectifs spécifiques et définis.

L'essentiel :

A l'exception de Paris, tous les arrondissements sont concernés par au moins un périmètre.

Aucun n'est concerné par tous mais 3 le sont par 11 sur les 12 étudiés (Bayonne, Béziers, Narbonne).

La moitié des arrondissements est concerné par plus de la moitié des périmètres.

Les problématiques qui déterminent ces périmètres mais aussi qui en découlent diffèrent en fonction de la situation géographique de l'arrondissement d'une part et des périmètres d'intervention qui le concerne d'autre part. A partir de ces différents éléments il est difficile de définir des catégories strictes, les combinaisons pouvant être nombreuses. Cependant 4 regroupements sont possibles :

A – Les arrondissements ayant tout ou partie de leur territoire identifié comme nécessitant un soutien spécifique dans le cadre d'une politique publique

1 - Les ZUS (zones urbaines sensibles)

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

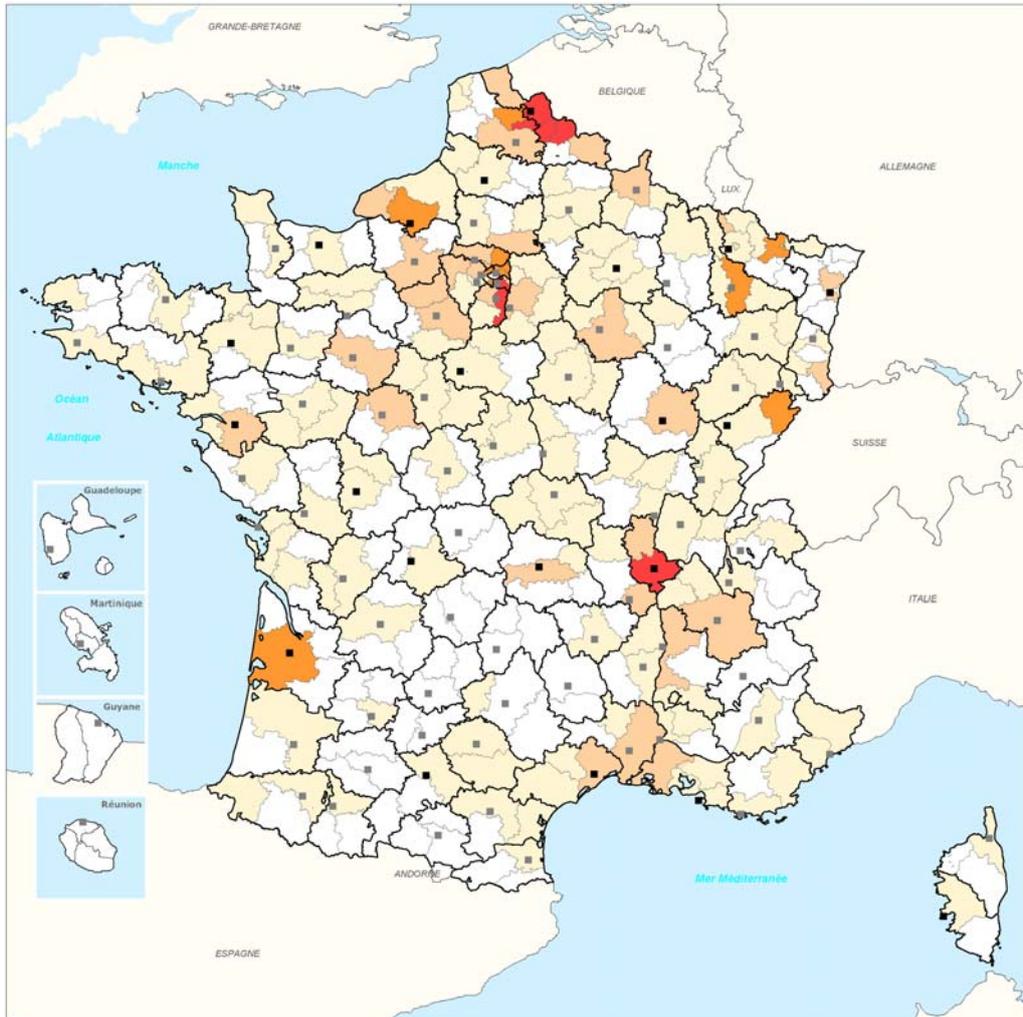
L'essentiel :
55% des arrondissements sont concernés par au moins une ZUS.

L'ensemble des ZUS (au 1^{er} janvier 2005), soit 469, se trouvent en France métropolitaine.

Près de 55% des arrondissements sont concernés par au moins une ZUS. Parmi ceux-ci 73% sont concernés par une seule ZUS, 21% par deux ZUS, 8,5% par 3 ZUS, 4,2% par quatre ZUS.

7 arrondissements sont concernés par au moins 10 ZUS. L'arrondissement le plus concerné est celui de Lyon avec 16 ZUS, viennent ensuite Valenciennes et Evry avec 14 ZUS, Lille et Créteil avec 11 puis Douai et Lens avec 10 ZUS.

Zones Urbaines Sensibles



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DIV - DATAR

Nombre de communes en ZUS dans l'arrondissement

- 10 à 16
- 6 à 9
- 3 à 5
- 1 à 2

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

2 - Les ZRR (zones de revitalisation rurale)

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995 a prévu la définition de zones prioritaires pour lesquelles s'appliquent des mesures spécifiques en faveur du développement économique. La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 apporte des évolutions de fond, à la fois sur la structure du zonage - l'éligibilité est désormais conditionnée à des critères démographiques, socio-économiques et institutionnels - et sur les dispositifs fiscaux et sociaux qui s'y attachent – exonération et d'imposition sur les bénéfices, de taxe professionnelle, de cotisations sociales sous certaines conditions, déductions forfaitaires sur les revenus fonciers, certaines réductions d'impôt sur le revenu.

Ce périmètre est valide pour 2006.

L'essentiel

Presque 65% des arrondissements sont concernés par les ZRR (au moins une de leur commune est classée).

49 arrondissements soit 14,6% sont couverts en totalité par le zonage ZRR.

Cela concerne bon nombre d'arrondissements du massif central et du massif Pyrénéen, les arrondissements du sud de la région Centre, du centre de la Bourgogne ainsi qu'en Lorraine et en Champagne-Ardenne auxquels ont peu ajouter les arrondissements de Mont-de- Marsan, de Castellane, de Montmorillon et de Vitry le François concernés à plus de 90%.

120 arrondissements soit 35% ne sont pas du tout concernés.

Ils sont situés en Alsace (dans son ensemble), en Ile de France (exception faites de Melun (0,2% de la population), Fontainebleau (1,1%) et Provins (8,6%)), en région Nord-Pas-de-Calais (exception faites de Montreuil (6,6%)) mais aussi dans les département de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, de la Vendée et de l'Oise, dans les arrondissements autour de Marseille, autour de Nantes et de Lyon.

Dans les DOM, ne sont concernés que les arrondissements de Guyane.

Si l'on apprécie cette couverture en terme de communes, dans les arrondissements concernés, près de 30% des arrondissements ont au moins 75% de leurs communes en ZRR, 49% ayant au moins 50% de leurs communes en ZRR.

3 - Les territoires éligibles à la PAT industrielle (prime à l'aménagement du territoire)

Le zonage actuel de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2006. Ce zonage couvre d'une part,

- 169 zones d'emploi (maille élémentaire unique permettant de fournir des éléments statistiques simples, objectifs et justifiables, limités au nombre de cinq), dont le revenu net moyen imposable par foyer fiscal est inférieur à la moyenne de l'ensemble des zones d'emploi, ayant soit un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (11,3 % en 1998) soit un déclin démographique entre 1990 et 1995 supérieur à 1,2 %, pour les zones rurales et les zones d'emploi dont le taux de chômage est supérieur à 10 % et présentent des fragilités liées à l'importance des emplois sensibles ou ayant fait l'objet de décisions significatives de restructuration économique depuis 1996.

Et d'autre part,

- 14 zones d'emplois partielles - acceptées à titre dérogatoire, par la Commission européenne - agglomérations ayant un taux de chômage très élevé et territoires confrontés à une situation de restructuration minière spécifique.

L'essentiel

59% des arrondissements sont concernés par le zonage PAT industrielle.

Ce zonage s'applique uniquement à la France métropolitaine.

112 arrondissements soit près de 33% sont couverts en totalité par le zonage PAT industrielle, 43,5% l'étant à 75%. Presque autant (42,4%) ne sont pas du tout ou très peu couverts (moins de 2% de la population). Ces derniers se trouvent principalement dans le bassin parisien au sens large, en Alsace et dans les Alpes.

Si l'on apprécie cette couverture en terme de communes, 43,2% des arrondissements ont au moins 75% de leurs communes en zone PAT industrielle, près de 48% en ont au moins 50% de leurs communes en zone PAT industrielle.

Des cartes sur les investissements et les emplois liés à la PAT sont disponibles sur www.territoires.gouv.fr

B – Les périmètres de gestion, d'organisation et de programmation

1 - Les EPCI (Etablissements publics de coopération communale)

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont la forme la plus élaborée de coopération intercommunale.

Il permet aux communes qui se regroupent en son sein de gérer en commun des équipements, des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Les communes transfèrent aux groupements des compétences, leur conférant le pouvoir décisionnel et le pouvoir exécutif au titre des compétences déléguées. Certaines de ces compétences doivent être transférées obligatoirement, d'autres de façon optionnelle. Pour l'exercice de ces compétences, les communes transfèrent à l'EPCI une partie de leur fiscalité. La loi du 12 juillet 1999 donne une nouvelle cohérence à l'articulation des EPCI à fiscalité propre. Selon l'importance de la population regroupée, peuvent être créées des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes.

L'essentiel

Tous les arrondissements sont concernés par au moins un EPCI à l'exception de ceux de Paris, Bobigny, Argenteuil et Saint-Martin-Saint-Barthélemy.

Au 1^{er} janvier 2005 la France compte 2525 (dont 30 dans les DOM) EPCI à fiscalité propre (2343 communautés de communes, 162 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines et 6 syndicats d'agglomération nouvelle).

L'arrondissement ayant le plus d'EPCI est celui de Saint-Claude avec 27 EPCI, viennent ensuite Bourg-en-Bresse avec 25 et Saint-Dizier avec 24. En moyenne un arrondissement est concerné par 8 ou 9 EPCI.

70% des arrondissements ont un taux de couverture en terme de population, supérieur à 90%.

A l'opposé, 4 arrondissements n'ont aucun EPCI, ce sont ceux de Paris, de Bobigny, d'Argenteuil et de Le Marin en Martinique.

Que se soit en population ou en nombre de communes, près de 94% des arrondissements ont un taux de couverture supérieur à 50%.

2 - Les SCOT (Schémas de cohérence territoriale)

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) succèdent aux schémas directeurs (SD). Les élus définissent ensemble l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports alors que les SD portaient essentiellement sur la destination des sols sans prendre en compte les autres politiques au niveau de l'agglomération (urbanisme, logement, déplacement). Ils seront, par ailleurs, soumis à enquête publique avant approbation et feront l'objet d'un examen périodique. Leur élaboration et révision seront simplifiées.

L'essentiel

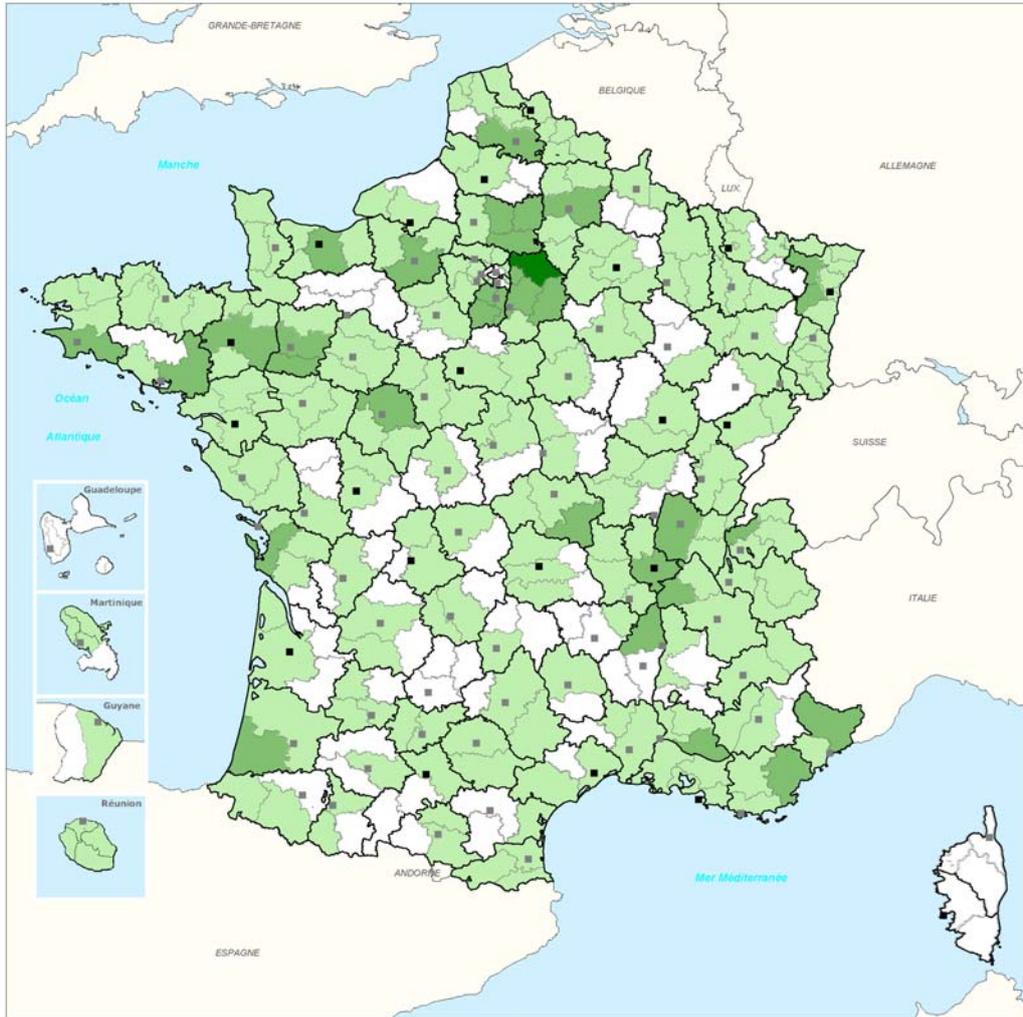
73% des arrondissements sont concernés par au moins un SCOT au 1^{er} janvier 2005.

27,2% des arrondissements ne sont concernés par aucun SCOT, 33,6% sont concernés par un SCOT, 21,3% par deux SCOT, 16,1% par trois à cinq SCOT.

L'arrondissement le plus concerné est celui de Meaux avec 7 SCOT, suivent ceux de Caen, Melun, Torcy, Étampes et Palaiseau avec 6 SCOT.

Sur les arrondissements concernés, 20% des arrondissements sont couverts en totalité par un SCOT (100% des communes et 100% de la population), 35% le sont à plus de 75% de leurs communes et presque 50% le sont à plus de 75% de leur population.

Schémas de cohérence territoriale



Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DGI/HC - DATAR

Nombre de SCOT dans l'arrondissement

- 7 et plus
- 4 à 6
- 1 à 3

Contexte administratif

- Contour départemental
- Préfecture de département
- Préfecture de région

C – Des périmètres spécifiques d'action collective et de partenariat

1 - Les PNR (Parcs naturels régionaux)

Les parcs naturels régionaux (PNR) concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

La charte du parc détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en oeuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

L'essentiel :

Il y a au 1^{er} janvier 2005, 44 PNR (dont 2 dans les DOM).

41% des arrondissements sont concernés par au moins un PNR. Un arrondissement est même concerné par 2 PNR : Grenoble.

2 arrondissements (Le Marin et Saint-Pierre en Martinique) sont couverts en totalité par un PNR. D'autres PNR peuvent aussi être sur plusieurs arrondissements (PNR du Limousin-Périgord...)

Pour 26 arrondissements, plus de 50% de la population est concernée et pour 31 arrondissements, plus de 50% des communes sont concernées (l'un n'excluant pas l'autre).

Dans seulement 6 cas, le PNR s'inscrit strictement dans l'arrondissement. 38 PNR s'étendent sur au moins 2 arrondissements, le maximum étant des PNR s'étendant sur 8 arrondissements (PNR Ballon des Vosges et PNR Lorraine).

Parcs Naturels Régionaux



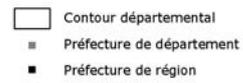
Fonds cartographiques : Francièmes © Tous droits réservés

Source des données : DATAR - ETD

Nombre de PNR par arrondissement concerné



Contexte administratif



Réalisation : DATAR - Observatoire des Territoires, 06/12/2006

2 - Les pays

Un pays est un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale"; un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations... autour d'un projet commun de développement ; un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.

La loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 encadre la procédure de constitution d'un pays. Les communes et groupements concernés, élaborent, en association avec un conseil de développement, le projet de développement durable du pays. Ils délibèrent pour approuver le projet et le périmètre du pays. C'est l'accord des élus sur le projet commun qui fonde le pays. Le périmètre du pays est donc le résultat du projet et non un préalable.

L'essentiel :

Il y a au 1^{er} septembre 2005, 352 périmètres de pays (dont 3 dans les DOM (Antilles)).
81% des arrondissements sont concernés par au moins un pays.

66 arrondissements (19%) ne sont couverts par aucun pays. Ce sont principalement les arrondissements d'Ile de France, de Picardie, de Rhône-Alpes, de Corse et dans les Dom, de Guyane et de La Réunion.

La Bretagne est couverte en totalité, les régions de Basse-Normandie, du Limousin et de l'Alsace l'étant quasiment.

Parmi les 81% d'arrondissements concernés, 57% le sont par un seul, 25% par deux, 17% par trois ou quatre pays.

Les arrondissements concernés par le plus grand nombre de pays sont ceux de Besançon et Bourges (6 chacun) et Angoulême et Troyes (5 chacun).

D – Les périmètres d'intervention ouvrant droit à des financements européens

1 - Les fonds structurels (objectifs 1 et 2)

Les fonds structurels européens financent trois objectifs, dans le cadre des programmes d'initiative nationale, dont deux sont territorialisés.

L'objectif 1 a pour objet de promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions (NUTSII) en retard de développement.

L'objectif 2 vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones connaissant des problèmes structurels, en particulier les zones en mutation socio-économique dans les secteurs de l'industrie et des services, les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficulté et les zones en crise dépendant de la pêche. Il recouvre les problématiques des anciens Objectifs 2 et 5b.

Les territoires qui étaient éligibles à l'un des deux objectifs durant la période 1994-1999 et qui ne le sont plus durant la période 2000-2006 bénéficient cependant d'un soutien transitoire afin que la sortie du dispositif ne soit pas trop brutale.

L'essentiel :

89% des arrondissements sont concernés par les fonds structurels européens

L'objectif 1 concerne l'intégralité des arrondissements des DOM et de la Corse, ainsi que les arrondissements de Douai, Valenciennes et Avesnes-Sur-Helpe. Pour les arrondissements métropolitains la période 2000-2006 étant pour eux une sortie du dispositif, nommé soutien transitoire, il est probable que pour la prochaine programmation ils ne soient plus dans ce programme (l'un des critères majeur pour appartenir à ce dispositif étant que le territoire soit en dessous des 75% du PIB moyen européen).

En ce qui concerne l'objectif 2 certains territoires sont aussi en soutien transitoire.

Globalement (tout statuts confondus, 51,5% des arrondissements sont couverts à 100% par ce zonage. Sur les 138 arrondissements restant, 34% ont au moins 75% de leurs communes concernées, 32% ayant au moins 75% de leur population couverte, l'un n'excluant pas l'autre.

37 arrondissements soit 11,4% ne sont pas du tout couverts par ce zonage. Ils se trouvent principalement en Ile de France (hors quelques communes des arrondissements de Bobigny, de Le Raincy, de Montmorency et de Nanterre, le Loiret dans son ensemble, dans l'Oise, en Haute-Savoie, le Var, l'Eure et Loir ou encore l'Ile et Vilaine et le Bas-Rhin.

2 - Le programme LEADER +

Leader + est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires financés dans le cadre de la génération 2000-2006 des fonds structurels européens. Il vise à encourager les territoires ruraux à mettre en oeuvre des stratégies originales de développement durable, sur la base de partenariats locaux. Ce sont les périmètres des territoires bénéficiant de ce programme (GAL) qui sont représentés ici, ainsi que les thèmes principaux de ces projets.

L'essentiel :

60,5% des arrondissements sont concernés par au moins un programme LEADER+.

Pour cette période, 140 programmes LEADER sont en cours dont 4 dans les DOM.
60,5% des arrondissements sont concernés par au moins un programme LEADER+.
Parmi ceux-ci 71,5% le sont par un seul, 24,2% par deux programmes et 4,3% par trois.

9 arrondissements ont donc trois programmes, ce sont les arrondissements d'Alençon, Clermont-Ferrand, Limoges, Guéret, Saintes, Saint Briec, Vannes, Gap et Jonzac.